

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 100

MONTREAL, LE VENDREDI 7 MAI 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Faut-il réviser le modèle québécois?

Le maintien des écarts économiques entre le Québec et ses voisins doit-il nous amener à remettre en question le fameux «modèle québécois»? D'aucuns dénoncent l'étatisme hérité de la Révolution tranquille. Mais le débat est très partisan. Comment sortir de la partisanerie? Le président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec a une idée.

Durant la dernière campagne électorale, les deux principaux partis proposaient deux visions distinctes du rôle de l'État dans l'économie. Jean Charest suggérait de remettre en question des pans entiers des modèles hérités de la Révolution tranquille, de réduire le fardeau fiscal, de mettre fin à l'investissement direct de l'État dans l'économie, d'alléger la réglementation, d'assouplir les lois du travail, etc. Son programme, apparenté à celui de l'ontarien Mike Harris, était radicalement contesté par Lucien Bouchard au nom de la préservation du «modèle québécois», un modèle qui laisse à l'État un rôle plus important.

L'insistance de Lucien Bouchard à parler d'un modèle qui nous soit propre était également une manière de marquer le caractère distinct du Québec et d'ainsi justifier, autrement que par le facteur culturel, l'option souverainiste de sa formation politique.

Depuis quelques mois, l'économie a repris du mieux au Québec. Mais les écarts demeurent, malgré certaines variations, à la hausse ou à la baisse, autant pour la création d'emplois, le taux de chômage ou le fardeau fiscal.

Plusieurs analystes ont fait valoir presque simultanément ces dernières semaines (est-ce un hasard?) que ces écarts étaient justement causés par notre fameux «modèle québécois» et qu'il faudrait prendre la peine de le réviser.

L'ancien ministre Claude Castonguay écrivait récemment que le Québec ne peut rester compétitif avec ses voisins s'il conserve un vieux modèle alors que les autres ont adopté des modèles plus récents. Il voudrait que l'on rejette certains préceptes étatistes hérités de la Révolution tranquille, dont il fut pourtant l'un des artisans.

Le modèle étatiste a provoqué un «nivellement par le bas», écrit-il, a suscité la création de «monopoles syndicaux», et d'«idéologie anti-privée» qui régnerait au Québec empêchant l'innovation et les apports du secteur privé dans des secteurs comme la santé et l'éducation.

Deux universitaires reprennent cette réflexion dans deux livres parus récemment.

Le professeur de l'ENAP Jean-Luc Migué vient de commettre aux éditions Varia un essai pamphlétaire présenté comme un bilan de la Révolution tranquille et qui porte un titre limpide: *Étatisme et déclin du Québec*.

Dans ce livre, M. Migué, dont les prises de position n'étonneront pas ceux qui ont suivi sa carrière, s'en prend surtout à la politisation de la société québécoise et à l'omniprésence de l'État dans nos vies. Il suggère également une série de politiques afin de «procéder au démontage méthodique de l'appareil orwellien mis en place depuis 35 ans au Québec». Sa critique n'est toutefois pas limitée au Québec puisqu'il affirme que ce modèle est également, mais «dans une moindre mesure», celui du «Canada en général».

Aux éditions Liber, le directeur du Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa, l'économiste Claude Paquet, propose carrément d'*Oublier la Révolution tranquille*, pour reprendre le titre de son ouvrage, afin de nous libérer de la «cosmologie dominante» qui fait de l'héritage des années 60 un matériau intouchable. Lui aussi reproche au modèle québécois l'invasion par l'État de la vie des Québécois. Il juge que «de bien des manières, la Révolution tranquille a constitué un pas en arrière dans l'histoire du Québec».

Ce n'est pas la première fois que la Révolution tranquille et son héritage sont remis en question. Mais ils le sont depuis quelque temps de manière plus systématique, jusqu'à gagner le débat politique avec Jean Charest. Le débat est peut-être nécessaire mais il est pollué par le chahut partisan et accentué par la possibilité d'un référendum sur la souveraineté. Comment sortir du cercle vicieux?

Dans les pages du *Devoir*, samedi, le président de l'AMEQ, Gérard Ponton, proposait la création d'une commission nationale sur l'économie et l'emploi. Ce comité de sages, composé d'experts les plus impartiaux possible, devrait évaluer le potentiel de l'économie québécoise à long terme, recommander des objectifs et des réformes aux institutions économiques actuelles et de nouvelles façons de régir les relations entre les gouvernements et entre le gouvernement et les entreprises.

La proposition s'inspire de la commission Macdonald, qui nous a donné le libre-échange dans les années 80, et du rapport Parent, qui nous a donné un système public d'éducation dans les années 60. L'AMEQ a commandé un sondage qui indique que 80 % des Québécois approuvent la création d'une telle commission et qu'environ la moitié d'entre eux approuvent une révision des mandats de grandes institutions comme Hydro-Québec, la Caisse de dépôt, la Société générale de financement et la Société de l'assurance automobile.

Le gouvernement, lui, ne semble pas vouloir prendre la balle au bond. Dommage. Car le débat est nécessaire. Et il n'ira nulle part s'il reste enfermé dans les cercles partisans.

PLAISIRS

La chronique
de Daniel Pinard:
Bisque bis, page B 1

LES ACTUALITÉS

Québec reconnaît
officiellement
les couples gais, page A 2

IDÉES

La chronique de
Normand Baillargeon,
page A 9

Schisme à Alliance Québec

Dix-huit membres du bureau de direction démissionnent

JEAN DION
LE DEVOIR

Onze mois de tensions, de querelles, de conflits et de menaces, d'un climat de méfiance généralisée en somme, auront finalement eu raison du très fragile équilibre des forces chez les dirigeants d'Alliance Québec. Consommant un schisme, pas moins de 18 membres du bureau de direction du lobby anglo-québécois ont remis hier leur démission, ce

qui porte à 22 (sur 40 postes) le nombre d'abandons annoncés au cours des dernières semaines.

Les démissionnaires, pour la plupart des membres de longue date d'AQ, ont tour à tour invoqué l'«entêtement», les «manœuvres d'intimidation», l'«attitude de confrontation», le «comportement autodestructeur» et l'«impossibilité de travailler en équipe» de l'actuel président William Johnson

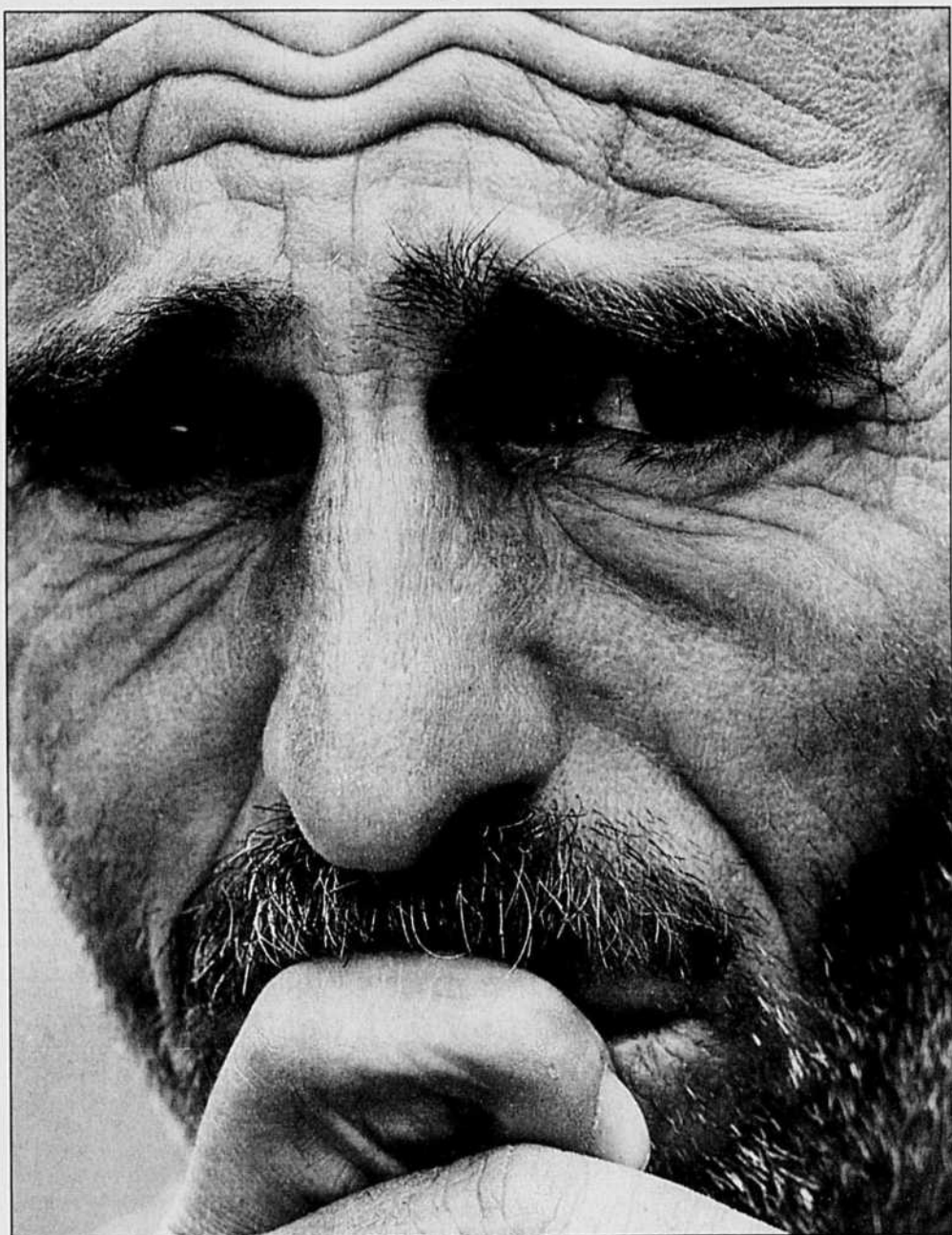
pour expliquer leur décision de partir. Le président sortant du conseil d'administration de l'alliance, Harold Chorney, a même qualifié l'année écoulée de «cauchemar».

Cette désaffection massive, qui pourrait conduire à la mise sur pied d'un nouveau groupe de pression tentant de représenter les anglophones du Québec, survient à trois semaines du congrès annuel de l'alliance. Si l'on se fie à l'allure

du choix des délégués, M. Johnson y sera facilement réélu pour un deuxième mandat d'un an, et ses partisans auront cette fois la voie libre pour investir les instances décisionnelles. Il a d'ailleurs promis hier que «le théâtre de guérilla», ces gestes d'éclat qui ont marqué sa première année en poste, comme les manifestations pour l'affichage bilingue devant le magasin Eaton, se poursuivra.

VOIR PAGE A 10: ALLIANCE QUÉBEC

Le vrai visage de la guerre



Toute la tragédie de la guerre se lisait hier sur le visage ravagé de cet Albanais du Kosovo, refoulé à la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine.

Un pas vers la paix?

Le G8 adopte un accord prévoyant le déploiement d'une force internationale au Kosovo

AFP ET LE DEVOIR

Bonn — Les ministres des Affaires étrangères des sept puissances industrialisées et de la Russie (G8) ont adopté hier un accord prévoyant le déploiement au Kosovo de «présences internationales efficaces, civiles et de sécurité» sous l'égide de l'ONU en évitant les divergences entre les Occidentaux et la Russie, notamment sur l'arrêt des frappes.

Ils ont donné mandat aux directeurs politiques des Affaires étrangères pour «préparer les éléments d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies» et établir une «feuille de route» sur les étapes concrètes

d'un plan de paix, a précisé le chef de la diplomatie allemande, Joschka Fischer.

L'accord a été annoncé sans commentaire à Belgrade par l'agence Tanjug mais Slobodan Milosevic s'était auparavant prononcé pour la relance d'un «processus politique» en vue d'une solution «équitable».

Après l'accord du G8, le ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov, a estimé qu'«évidemment, il faudra des négociations avec Belgrade et des mises au point entre toutes les parties intéressées».

Mais il est «impossible de commencer la

VOIR PAGE A 10: PAIX

Enquête Léger et Léger

Les lois linguistiques du Québec effraient les Américains

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Une majorité d'Américains parmi les mieux renseignés sur le Québec ont une perception négative des lois linguistiques québécoises. Certains d'entre eux les jugent même discriminatoires, excessives, extrémistes et propres à conduire à l'isolement du Québec.

En revanche, ces mêmes Américains ne s'opposent pas à ce que les Québécois préservent leur culture, sinon leur langue, dans une perspective folklorique toutefois, à l'image de ces Italo-Américains qui ont conservé certains traits de leur culture — le jambon de Parme et le parmesan — et qui parlent l'américain au travail comme à la maison.

C'est ce qui ressort d'une étude sur les perceptions et le niveau de connaissance des Américains à l'endroit de la politique linguistique du Québec. Commandée par le Secrétariat à la politique linguistique et la ministre Louise Beaudoin, cette étude, qui s'appuie sur des groupes témoins («focus groups»), a été menée par la firme Léger et Léger entre le 22 et le 25 mars dernier auprès de 74 personnes à New York, Boston, Atlanta et Chicago. Ces Américains, des leaders d'opinion, avaient une connaissance minimale du Canada et du Québec. Ils étaient professeurs d'université en sciences politiques ou économiques, étudiants, journalistes de *Forbes* et du *Wall Street Journal*,

VOIR PAGE A 10: AMÉRICAINS

POLITIQUE

Le débat autour de la visite de Bouchard au Mexique s'envenime

Le litige qui oppose Ottawa et Québec au sujet de la mission commerciale du premier ministre Lucien Bouchard au Mexique a provoqué un débat d'une étonnante acrimonie, hier à la Chambre, et l'envoi d'une lettre cinglante du ministre fédéral Lloyd Axworthy. Le débat a tourné à la foire d'empoigne lorsque le premier ministre Chrétien a parlé d'une façon «d'emmener» un pays ami et que le chef bloquiste Gilles Duceppe l'a accusé d'être «un Canadien français de service». Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a ajouté à la controverse en faisant parvenir une lettre à la ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin, dans laquelle il l'accuse d'utiliser les affaires étrangères pour promouvoir l'option souverainiste. De son côté, Québec a tenu à démontrer, par une série d'exemples, que sa demande n'avait rien d'exceptionnel et ne créait pas un précédent.

Nos informations, page A 5

Les Écossais choisissent les travaillistes

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR EN ÉCOSSE

Édinburgh — Après une disparition qui aura duré 300 ans, le nouveau Parlement écossais sera dirigé par un gouvernement travailliste. Selon les prévisions de la BBC, au moment de mettre sous presse, les travaillistes de Donald Dewar ne semblaient cependant pas en mesure de faire élire les 65 députés (sur 129) nécessaires à un gouvernement majoritaire. Ils pourraient donc être obligés de former une coalition avec les libéraux démocrates, qui feraient élire une douzaine de députés.

Avec environ 30 % des voix, les indépendantistes du Scottish National Party semblaient en voie d'égaliser leur exploit de 1974, qui représentait le meilleur résultat de leur histoire. Ils sont assurés de constituer l'opposition

officielle avec entre 41 et 47 députés, toujours selon les projections de la BBC. Les indépendantistes, qui proposent un référendum sur l'indépendance, espéraient surtout dépasser la barrière psychologique de 40 députés, même si ces résultats sont loin derrière ceux qu'annonçaient les sondages d'il y a quelques mois, qui les plaçaient à égalité avec les travaillistes.

Les indépendantistes auraient légèrement bénéficié du second bulletin de vote que les Écossais déposaient hier dans l'urne. Ce dernier vient corriger le vote unanime des 73 circonscriptions par un scrutin de liste proportionnel. Les électeurs s'en seraient servis au détriment des travaillistes.

Les conservateurs, dirigés par David McLetchie, sont

VOIR PAGE A 10: ÉCOSAIS



Les nationalistes formeront l'opposition officielle.

MÉTÉO



Montréal	Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.	Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 28 Min: 13	Max: 27 Min: 10
Détails, page A 4	

INDEX

Annonces..... B 6	Les sports..... B 6
Avis publics..... A 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 9	Mots croisés..... A 4
Économie..... A 6	Plaisirs..... B 1
Éditorial..... A 8	Politique..... A 5
Le monde..... B 7	Télévision..... B 8

www.ledevoir.com

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Bisbille juridique chez les Péladeau

(Le Devoir) — La deuxième fille du magnat de Québec Pierre Péladeau, Anne-Marie, poursuit son frère aîné Erik devant les tribunaux. Dans la requête déposée en Cour supérieure, la jeune femme réclame le versement de ses allocations nécessaires à sa subsistance et à celle de sa fille, interrompues au début du mois de mai. En 1993, parce qu'elle souffrait de toxicomanie, les biens d'Anne-Marie Péladeau avaient été saisis sous tutelle et une compagnie à numéro

avait été créée pour gérer ses biens. Le Trust général du Canada est aujourd'hui le tuteur d'Anne-Marie et la compagnie à numéro verse régulièrement au trust les sommes à remettre à la jeune femme. Celle-ci allègue que les choses ont commencé à se détériorer en 1997 après qu'elle eut refusé de se rendre en cure fermée de désintoxication aux États-Unis. Anne-Marie Péladeau réclame également le versement de 21 millions de dollars pour des actions qui auraient été transigées sans son consentement. La Cour supérieure doit annoncer aujourd'hui si la requête est acceptée ou rejetée.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Gestion 2 centre 1 Inc. LE VIEUX 600, rue Fort Saint-Louis Boucherville (Québec) J4B 1S7 Dossier: 089-334	Addition de danse et spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	600, rue Fort Saint-Louis Boucherville (Québec) J4B 1S7
9075-2551 Québec Inc. RESTO BAR MIGNON 2067, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 1R7 Dossier: 181-321	Augmentation de capacité dans 1 Bar 1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	2067, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 1R7
3529495 Canada Inc. HÔTEL RAMADA AÉROPORT MONTREAL 7300, Côte de Liesse Saint-Laurent (Québec) H4T 1E7 Dossier: 264-416	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar (suite à cession)	7300, Côte de Liesse Saint-Laurent (Québec) H4T 1E7
Tarik Boumekia, Joseph Paul Girault & Belkacem Kheloui LA VIEILLE CHAUMIERE 101, rue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2M4 Dossier: 289-587	Addition de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	101, rue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2M4
Jacynthé Noël LE SOLEIL DU PARC 4535, rue Thibault, Local 7 Saint-Hubert (Québec) J3Y 7N1 Dossier: 303-172	1 Bar (suite à cession)	4535, rue Thibault, Local 7 Saint-Hubert (Québec) J3Y 7N1
3543811 Canada Inc. RESTAURANT BAM BOU 1251, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1Y4 Dossier: 305-714	Addition de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1251, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1Y4
9060-0966 Québec Inc. RESTAURANT LE VIEUX FOUR MANAGO 7605, boul. Lacordaire Saint-Léonard (Québec) H1S 2A7 Dossier: 306-522	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	7605, boul. Lacordaire Saint-Léonard (Québec) H1S 2A7
Nassif Simon, Saïd, Anis Naim Hage L'ÉPINOCHE RESTO-BAR 20, rue Saint-Louis Saint-Eustache (Québec) J7R 1X4 Dossier: 309-146	1 Bar 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	20, rue Saint-Louis Saint-Eustache (Québec) J7R 1X4
Chantale Gauthier (pour une compagnie à être formée) CRÈME DE LA CRÈME 1134, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1X8 Dossier: 340-349	1 Bar avec spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	1134, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1X8
9026-8632 Québec Inc. RESTO BAR DU ARC 16, boul. Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5B8 Dossier: 346-759	Permis additionnel 1 Bar	16, boul. Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5B8
9072-9351 Québec Inc. ELECTRIC AVENUE DISCO BAR 1469, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B2 Dossier: 631-846	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	1469, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B2
Centre de Golf le Versant Inc. CENTRE DE GOLF LE VERSANT 2075, Côte Terrebonne Terrebonne (Québec) H7L 5R4 Dossier: 727-222	Addition de 2 Restaurants pour vendre sur terrasse	2075, Côte Terrebonne Terrebonne (Québec) H7L 5R4
9074-5688 Québec Inc. BAR LE KARAT D'OR 76, rue Turgeon Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H6 Dossier: 888-826	1 Bar sur terrasse 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité et projection de films (suite à cession)	76, rue Turgeon Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H6
Pub St-Patrick (1993) Inc. RESTAURANT ST-PATRICK 774, rue Saint-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1W4 Dossier: 953-620	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	774, rue Saint-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1W4
9075-6743 Québec Inc. RESTAURANT BOEUF ANGUS 1218, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1V7	1 Restaurant pour vendre	1218, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1V7

Drummond Montréal (Québec) H3G 1V7
Dossier: 1015-064

9071-6580 Québec Inc. BISTRO ST-PIERRE TERREBONNE 845, rue Saint-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6
Dossier: 1022-433

9033-6595 Québec Inc. STEAK-FRITES ST-PAUL 95B, rue de Montagne Boucherville (Québec) J4B 6Y4
Dossier: 1064-716

9016-9061 Québec Inc. BALCO'S LIQUOR STORE-DEBIT DE BOISSON 403, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1N5
Dossier: 1155-712

9075-8897 Québec Inc. LE VIEUX FOUR DE REPENTIGNY 358B, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2S5
Dossier: 1282-151

2834685 Canada Inc. QUARTIER PERSE PETIT «RESTO» PERSAN 4241, boul. Décarie Montréal (Québec) H4A 3K4
Dossier: 1286-772

Dominic Gatti BAR CUL-DE-SAC 9185, rue Saint-Michel Montréal (Québec) H1Z 3G6
Dossier: 1349-752

9012-0056 Québec Inc. LE BAR 9012 80, boul. Brien Repentigny (Québec) J6A 5K7
Dossier: 1472-562

9059-9309 Québec Inc. QUILLORAMA BROUSSARD 3900, boul. Matte Brossard (Québec) J4Y 2Z2
Dossier: 1507-029

9064-7355 Québec Inc. RESTAURANT MARATON SOUVLAKI D.O.O. 3313, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 1Z6
Dossier: 1572-957

Denis Charbonneau JACQUES CARTIER PIZZA 2029, boul. Édouard Saint-Hubert (Québec) J4T 1Z8
Dossier: 1607-928

Association pour la formation de l'excellence en Restauration (APER) CENTRE DE FORMATION EN RESTAURATION 10226, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2E2
Dossier: 1608-330

Restaurant Chez Parra Inc. RESTAURANT CHEZ PARRA INC. 181, rue Saint-Charles Ouest Longueuil (Québec) J4V 2K3
Dossier: 1608-983

Constantin Kiskiras DESSERTS ET CAFE CHEATERS 8488, boul. Lacordaire Saint-Léonard (Québec) H1R 2A5
Dossier: 1609-213

9068-1115 Québec Inc. BUFFET VICHY 4275, rue Jean-Talton Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1J9
Dossier: 1609-510

Au Boursa Restaurant Inc. L'ÉTOILE DÉJUNERS 6150, rue Henri-Bourassa Est Montréal-Nord (Québec) H1G 5X3
Dossier: 1609-544

9074-4632 Québec Inc. 9074-4632 QUÉBEC INC. 6900, rue Décarie Sud, Local 107-B Côte-Saint-Luc (Québec) H3X 2T8
Dossier: 1609-619

Carlos Rico MI PUEBLO 7807, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2R 1X1
Dossier: 1609-718

9075-6743 Québec Inc. RESTAURANT BOEUF ANGUS 1218, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1V7

Reconnaissance des conjoints de même sexe

Le Québec devient précurseur

Après Hawaii, un second gouvernement reconnaît les couples gais

Comme il l'avait fait dans les années 70 avec la Charte des droits et libertés, le Québec devient la première province canadienne à reconnaître officiellement les couples de même sexe.

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de la Justice, Linda Goupil, a déposé hier à l'Assemblée nationale une loi pour que les conjoints de fait soient reconnus, sans égard à leur orientation sexuelle.

«Les Québécois vont ainsi témoigner de leur ouverture, de leur solidarité, de leur cohésion sociale et de leur respect face aux minorités», a déclaré Mme Goupil à sa sortie de l'Assemblée nationale, où elle venait de déposer le texte de la loi.

Cette loi modifie 28 textes de loi et 11 règlements dans lesquels on introduit partout la notion de conjoints de fait de même sexe. On précise que ces conjoints de fait bé-

néficient des mêmes droits et auront les mêmes obligations que les conjoints de sexe opposé.

Le Québec devient le premier gouvernement au Canada et le second en Amérique du Nord, après l'État américain de Hawaii, à procéder à une telle reconnaissance des couples gais.

En vertu de la loi, les conjoints d'un couple gai pourront bénéficier d'avantages, comme toucher des prestations ou des rentes versées aux conjoints dans les programmes d'assurance-automobile ou du régime des rentes. Il y a aussi des avantages fiscaux pour les couples dont un conjoint peut inclure l'autre dans son rapport annuel d'impôt.

Un des plus heureux de la présentation du projet de loi était le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Bouchette, qui milite

depuis de nombreuses années pour les droits des gais. «Personne n'est de trop sur la terre et tous les individus apportent à l'édifice humain», a dit le député Bouchette en paraphrasant le généticien Albert Jacquard.

«Dans le fond, entre un couple gai et un couple hétérosexuel, il y a peu de différence: tous deux rêvent d'une jolie maison avec un jardin pour y planter des fleurs», a relaté M. Bouchette.

Selon le député péquiste, c'est une preuve de plus «de l'esprit des Québécois qui respectent les minorités». Il a souhaité que les Canadiens du reste du Canada puissent eux aussi bénéficier d'un tel avantage «à la suite d'une victoire politique, pas d'une victoire juridique devant les tribunaux».

Le député a aussi rappelé la grande tolérance des Québécois envers les minorités homosexuelles, comme le démontre le défilé annuel de la Fierté gaie, où encore le fait que les établissements gais ne font pas l'objet de violence, comme ce fut le cas à Londres ré-

cemment, où un extrémiste de droite a placé une bombe dans un club gai.

Le porte-parole de l'opposition libérale, François Ouimet, député de Marquette, a noté qu'il entreprendra le débat sur le projet de loi «avec enthousiasme», rappelant que le Parti libéral a toujours été sur la ligne de front dans les combats pour le respect des droits individuels et des libertés civiles.

Selon un calcul effectué par le ministère de la Justice, l'adoption de la loi implique un coût annuel de 15 millions de dollars pour l'État québécois, par l'admissibilité des couples gais aux avantages consentis aux autres couples.

On évalue qu'environ 1 ou 2 % des couples seront touchés par ces modifications.

En 1977, les couples gais avaient obtenu un premier gain législatif quand l'orientation sexuelle avait été incluse dans les motifs pour lesquels la Charte des droits du Québec interdit de pratiquer la discrimination.

Ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec

Tout est à reconsidérer dans le ménage municipal, croit Landry

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Rappelant que l'heure n'est plus au statu quo dans le milieu municipal, le vice-premier ministre Bernard Landry a fait miroiter hier aux maires et aux préfets du Québec l'accès à d'autres sources de revenus que l'impôt foncier.

«Tout est sur la table, tout est à l'examen. Même le dogme du cloisonnement de l'impôt foncier peut être remis en question, à-t-il fait valoir en ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec. On est prêt à tout étudier, à condition que ça soit défendable et dans l'intérêt des contribuables, du gouvernement du Québec et des municipalités.»

Dans son discours-fléuve, le vice-premier ministre n'a pas pour autant précisé quelle forme pourrait prendre ces autres sources de revenus.

N'empêche, cette déclaration de Bernard Landry, qui a sous-entendu que le rapport Bédard sur les finances et la fiscalité locale n'est pas coulé dans le béton, a eu l'heure de plaisir au président de l'UMQ, Mario Laframboise. «Son ouverture est intéressante. Il vient nous dire de nous asseoir à une même table. Seulement, il faudra au gouvernement être aussi ingénieux dans ses façons d'accroître nos revenus qu'il l'a été pour venir chercher 375 millions dans nos poches.»

En fait, pour l'UMQ, tout est préférable au rapport Bédard qui, en avril, proposait tout de même déjà que les municipalités puissent recevoir 20 % des recettes sur la TVQ. L'UMQ en tête, le milieu municipal s'est surtout insurgé contre la proposition de créer rien de moins qu'un cinquième palier gouvernemental, susceptible, aux yeux de plusieurs, d'alourdir les structures et le fardeau fiscal des contribuables.

Après la note indigeste de 375 millions envoyée aux municipalités, puis l'accueil très mitigé au rapport Bédard, Bernard Landry a demandé aux quelque 1200 délégués de l'UMQ réunis au Palais des congrès de Montréal de reprendre le dialogue sur des bases nouvelles. «Il faut qu'un nouvel esprit anime les discussions pour que le rapport Bé-

dard ne débouque pas seulement sur des colloques et des grandes théories.»

Sur sa lancée, M. Landry n'a pas manqué de vanter la qualité du rapport Bédard et a rappelé qu'en la personne de la ministre des Affaires municipales Louise Harel, le milieu pouvait compter sur une interlocutrice à la pensée «souple mais ferme, à la voix douce mais déterminée, et caractérisée par une capacité d'écoute considérable».

Faisant preuve de la même discrétion que lors des quatre premiers mois de son mandat, la ministre Louise Harel s'est contentée de remercier les municipalités pour les sacrifices consentis pour l'assainissement des finances publiques, gardant son discours plus substantiel pour ce matin.

Parmi les délégués se dégageait une constante: va pour la fin du statu quo, mais haro sur la révolution.

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, lui, n'y est pas allé par quatre chemins: le rapport Bédard, qui y va d'une centaine de recommandations, ne sera valable que dans la mesure où il permettra une réduction de taxes, «toutes les autres considérations étant secondaires».

Entente avec Hydro-Québec

Par ailleurs, l'UMQ a aussi annoncé hier la mise sur pied, avec Hydro-Québec, d'un comité qui se réunira trois fois par an. Par ce rapprochement, le président de l'UMQ, Mario Laframboise, espère la fin «des discussions au bunker, entre le premier ministre et Hydro-Québec», notamment en situation d'urgence comme pendant la crise du verglas, en 1998. Le milieu municipal, a rappelé M. Laframboise, veut être en tout temps consulté et ne plus se faire passer un sapin comme celui de la ligne Hertel-Des Cantons.

Plus encore, l'UMQ veut «faire comprendre à Hydro-Québec qu'elle doit payer ses taxes et ne pas les contester pour chacun de ses édifices», a souligné M. Laframboise.

En revanche, Hydro-Québec pourra aussi acheminer ses propres dossiers à l'UMQ et militer, par exemple, pour la participation financière des villes dans le projet d'enfouissement des fils.

À la mémoire des victimes de Poly



MARTIN CHAMBERLAND LE DEVOIR

PRÈS DE DIX ANS après le massacre de Polytechnique qui a fauché la vie de 14 jeunes femmes, Montréal aura enfin son monument pour honorer leur mémoire. Thérèse Daviau, Hédi Rathjen, Claire Roberge, Catherine Roberge et le petit Clément, qui ont tous perdu une fille, une compagne de classe ou une sœur dans la tragédie, ont assisté hier matin au dévoilement de la maquette du monument, qui sera situé à l'angle du chemin Queen-Mary et de la rue Decelles, tout près de l'Université de Montréal.

MA DIVINE CLÉMENTINE

BOUTIQUE Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TEL.: 274-2442

Les Belles Rencontres de la librairie HERMÈS

Le samedi 26 avril de 14 h à 16 h

JEAN-RICHARD LAFOREST
JEAN MORISSET

Éditions CIDIHCA

1120, av. Laurier ouest
outremont, montréal
tel.: 274-3669 • téléc.: 274-3660

EN BREF

Linda Goupil en conflit d'intérêt?

Québec (PC) — L'opposition libérale estime que la Procureure générale du Québec, Linda Goupil, s'est placée en situation de conflit d'intérêts en acceptant que des employés de son ministère participent aux travaux d'un comité chargé par son collègue de l'Économie et des Finances de faire la lumière sur l'administration des renseignements confidentiels au ministère du Revenu. Mme Goupil a reconnu l'existence du comité et a admis que des représentants de son ministère y étaient «pour faire toute la lumière, pour examiner correctement et rigoureusement la façon de faire dans ce dossier». L'opposition a demandé au premier ministre d'ordonner à sa ministre de se retirer de ce comité pour enquêter sur des gestes qu'il considère lui-même illégaux.

LE DEVOIR

MONTREAL

Pensions alimentaires

Une assistée sociale dépose une requête en recours collectif

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Au nom de sa fille Catherine, une mère de Sillery, Christiane Savary, a déposé hier, à la Cour supérieure, à Québec, une requête pour intenter un recours collectif contre le gouvernement du Québec pour invalider les dispositions de l'aide sociale concernant les pensions alimentaires destinées aux enfants.

Défendue par M^e Alain Béland, de Béland Massicotte Petitclerc, Mme Savary allègue que le gouvernement ne peut pas déduire la pension alimentaire destinée à un enfant du montant de l'aide sociale de la mère, comme c'est la pratique à la Sécurité du revenu, alors que la Cour supérieure ordonne que de telles pensions alimentaires soient versées au bénéfice exclusif des enfants. Dans l'ordre actuel des choses, les pensions alimentaires, fixées par la cour et destinées aux enfants, viennent en déduction de l'aide sociale de la mère, sauf pour les premiers 100 \$ par mois pour les enfants de moins de cinq ans. Le ministère de la Solidarité sociale évalue à 24 000 le nombre de mères bénéficiaires de l'aide sociale qui sont dans cette situation.

L'an dernier, la Commission des affaires sociales a rejeté une cause similaire présentée par la mère d'un enfant. «Nous avons amélioré la présentation du dossier», a indiqué hier M^e Béland. Le recours n'est plus intenté pour la mère mais pour l'enfant, «tout enfant recevant une pension alimentaire et dont le parent qui en a la garde est prestataire ou ex-prestataire d'aide sociale», lit-on dans la requête déposée hier.

Selon la requérante, le règlement sur la sécurité du revenu, en privant l'enfant de la pension alimentaire que la cour lui a octroyée, viole les chartes québécoise et canadienne des droits et des libertés. Les enfants d'une famille prestataire d'aide sociale sont victimes de discrimination fondée sur la condition sociale et sur l'âge (s'il a plus de cinq ans par rapport aux enfants de moins de cinq ans).

La requête allègue également que les dispositions de la Loi sur la sécurité du revenu qui permettent de comptabiliser les pensions alimentaires pour enfant viennent en contradiction avec le Code civil et les nouvelles règles de fixation de ces pensions quant «à l'intérêt supérieur de l'enfant devant guider nos tribunaux».

En outre, le ministère de la Solidarité sociale, en considérant comme un revenu de la mère les pensions alimentaires de l'enfant, fait «l'exercice d'un droit de façon excessive et déraisonnable» allant à l'encontre des principes de bonne foi contenus dans le Code civil. La requête allègue de plus que la pension alimentaire d'un enfant n'est pas considérée comme un revenu par le fisc, tant au provincial qu'au fédéral, pour les familles qui ne touchent par l'aide sociale, un autre objet de discrimination.

Aide sociale

Manif pour le degré zéro de pauvreté

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Ils sont venus par centaines, de tous les coins du Québec, protester contre les coupes dans leurs prestations d'aide sociale. Sous un soleil radieux, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec organisait hier une grande manifestation dans les rues de l'est de Montréal, réclamant un «barème plancher», soit des prestations d'aide sociale suffisantes pour assurer le minimum vital aux assistés sociaux.

«Les assistés sociaux sont moins bien traités que les pires criminels», lance Jean-Yves Desgagnés, coordonnateur du Front commun. En prison, dit-il, les prisonniers sont nourris, logés et vêtus, ajoute-t-il.

Or, depuis 1987, les prestations de base d'aide sociale n'ont pas cessé d'être sujettes à des coupes. La prestation de base mensuelle de 504 \$, pour une personne seule, peut être réduite lorsque le prestataire vit en colocation, parce qu'il a une dette envers l'aide sociale ou envers Hydro-Québec, parce qu'il ne participe pas à des mesures de réinsertion au milieu de travail ou parce qu'il a été faufilet (par exemple, s'il est arrivé en retard à une entrevue) par rapport aux mesures de réinsertion à l'emploi. Les effets de ces coupes sont tout bonnement catastrophiques. Présentement, 500 000 ménages québécois sont prestataires de l'aide sociale, tandis que 100 000 autres bénéficient de l'assurance-emploi.

Une bonne partie des assistés sociaux n'ont pas le minimum nécessaire pour vivre; lorsque les prestations initiales sont amputées de 100 ou de 200 \$ par mois, il ne reste pratiquement plus rien. Hier, en guise de comparaison, les manifestants massés devant le bureau de la ministre Louise Harel ont brandi une reproduction de son chèque mensuel de 8875 \$, qui pèse bien lourd à côté des quelque 500 \$ mensuels d'un assisté social «moyen».

Et le pire est que les mesures qui s'appliquent à la colocation, par exemple, empêchent les assistés sociaux de faire les premiers pas pour se tirer d'affaire. «On est dans un régime de dernier recours», expliquait hier Viviane Labrie, du collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Selon Mme Labrie, le projet d'une telle loi devrait assurer, d'une part, les besoins des individus, mais aussi leur droit d'exercer des activités reconnues et celui d'exercer leur citoyenneté.

Pour Mme Labrie, le barème plancher est un élément qui devrait faire partie d'une politique globale d'élimination de la pauvreté.

Or, en octobre, d'ajouter M. Desgagnés, ce sera au tour des propriétaires de pouvoir saisir une partie du chèque des assistés sociaux, pour se payer. «Plus c'est gros, moins c'est difficile à couper», disait, au sujet des chèques, Jean Lalonde, du Welfare Rights Committee, qui participait à l'événement.

Nicole Jetté, du Front commun des personnes assistées sociales, expliquait que 68 % des assistés sociaux sont des personnes vivant seules. On y retrouve aussi une part croissante d'hommes. Pour eux, la perte d'emploi et de revenus mène souvent à la dissolution de la famille.

Enfin, soutient M. Desgagnés, la réalisation du barème plancher est d'autant plus urgente que nous sommes dans un contexte de pénurie d'emploi.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La maison de l'avenir

Comment on construit une maison de paille

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

La photo de leur maison à la une du *Devoir* hier a intrigué bien des lecteurs. Une maison de paille en plein cœur de Montréal? Pour quoi pas, se sont dit Julia Bourke et

John Shaw. Le concept d'isolation avec des balles de paille est surtout utilisé en milieu rural, mais l'architecte Julia Bourke a obtenu une subvention du gouvernement fédéral pour réaliser un projet-pilote d'une maison de paille en milieu urbain. «C'est notre maison de rêve!», lan-

ce Julia Bourke, qui enseigne également l'architecture à l'université McGill. Le couple et leurs deux enfants habiteront leur maison de paille du quartier Centre-Sud à Montréal dès cet été. Une maison «écologique» qui sera également équipée de panneaux solaires sur le toit. L'architecte a également privilégié une charpente légère au lieu des poutres habituellement utilisées dans la construction de telles maisons. L'assemblage des balles est tellement facile, souligne-t-elle, que le propriétaire peut le faire lui-même. Le crépi utilisé comme revêtement extérieur est appliqué directement sur la paille.

Quelque 2000 maisons du genre sont construites aux États-Unis chaque année et on peut en trouver une douzaine au Québec, selon Julia Bourke. Le coût de construction est évidemment moindre: les 700 balles de paille ont été achetées au prix «élevé» de 2,95 \$ chacune

l'hiver dernier — le prix est moins élevé à l'automne, précise l'architecte. La paille — qu'on retrouvera également sous la dalle de béton du plancher — est solidement comprimée, ce qui double la valeur isolante de la maison par rapport aux constructions traditionnelles, passant de R-20 à R-40.

Julia Bourke ne craint pas les risques d'allergie chez ceux qui vivront dans sa demeure. «Ce n'est pas du foin, précise-t-elle. La paille, c'est la tige du blé ou de l'orge.» La vigilance est par contre de rigueur de l'achat à l'assemblage des balles. La paille doit être constamment protégée de l'eau et de la pluie jusqu'à ce que le crépi soit appliqué et séché.

L'intérêt suscité autour de leur projet est tel que les heureux propriétaires songent à organiser une journée portes ouvertes cet été. En attendant, les curieux sont invités à leur écrire par courriel à l'adresse arjb@musica.mcgill.ca



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Conçue à l'origine pour être bâtie en campagne, la maison de paille trouve aussi sa place en milieu urbain, comme à Montréal.

Rockport pour vous
et un cadeau*
pour votre mère,
ou vice versa!

Rockport

* Recevez un beau cadeau de CRABTREE & EVELYN®
avec tout achat de chaussures ou sandales Rockport
au prix régulier, les 7, 8 et 9 mai.

TERRA F FIRMA

C'EST TELLEMENT PLUS BEAU À PIED

LES COURS MONT-ROYAL (MÉTRO PEEL)
Tél.: (514) 845-3007

LE CENTRE EATON DE MONTRÉAL (MÉTRO M'GILL)
Tél.: (514) 288-6006

EN BREF

Technodôme: les discussions sont lancées

(Le Devoir) — La famille Reichmann, la Société générale de financement et la Ville de Montréal ont «officiellement» présenté hier à la Société du Port de Montréal le projet de construction du Technodôme. Les quatre partenaires ont ainsi inauguré le processus de discussion qui devrait mener à une entente finale d'ici quatre mois, espère le responsable politique du dossier au comité exécutif de la Ville de Montréal, Saulie Zaidel. Celui-ci a précisé en conférence de presse hier que les négociations sur l'achat du terrain n'avaient pas

encore commencé et qu'un échange de lettres entre les promoteurs et la Société du Port devrait amorcer les discussions au cours des prochaines semaines. La construction du complexe de divertissement de 900 millions, dans lequel la SGF participera à 50 %, est prévu sur des terrains appartenant à la Société du V de Montréal. Celle-ci a déjà indiqué que ses terrains n'étaient pas à vendre mais qu'elle était ouverte à la discussion. Par ailleurs, le Port de Montréal évalue la valeur des terrains à 60 \$ du mètre carré et non pas du pied carré, comme il était indiqué dans notre édition d'hier.

loto-québec résultats	
6/49	Tirage du 99-05-05
1 26 29 37 40 43	
Numéro complémentaire: 38	
GAGNANTS	LOTS
6/6 1	2 312 874,90 \$
5/6+ 1	693 862,40 \$
5/6 176	3 153,90 \$
4/6 10 770	98,80 \$
3/6 216 675	10 \$
Ventes totales: 15 094 444 \$	
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$	
Unibet 49	
49	Tirage du 99-05-05
2 5 7 8 14 34	
Numéro complémentaire: 33	
SELECTION BONI	
11 13 18 32	
CAGNOTTE DE 100 000 \$	
GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 33	500,00 \$
4/6 1 800	50,00 \$
3/6 29 744	5,00 \$
BONI 89	1 123,60 \$
Ventes totales: 614 923 \$	
Extra	
Extra	Tirage du 99-05-05
NUMÉROS	LOTS
327218	100 000 \$
27218	1 000 \$
7218	250 \$
218	50 \$
18	10 \$
8	2 \$
TVA, le réseau des tirages	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.	
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	



En kiosque et
en librairie dès
maintenant
Société d'édition
FORCES
(514) 286-7600

Petit code grammatical
primaire

Nathalie ELLIOTT

APPROUVÉ PAR LE MÉQ

Petit code grammatical

Conforme à la nouvelle terminologie.

164 pages — 24,95 \$

LIDEC Inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

LES ACTUALITÉS

Lock-out dans une école privée de Terrebonne

LE DEVOIR

La direction de l'école privée Saint-Sacrement de Terrebonne a surpris tout le monde mercredi en décrétant un lock-out parce que ses enseignants avaient décidé de porter des jeans pour protester contre la lenteur des négociations en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

«Nous sommes une école privée. Il y a une tenue vestimentaire. Il n'est pas question que les élèves suivent les cours en jeans et il n'est pas non plus question que les enseignants enseignent en jeans», a expliqué hier le directeur de l'établissement, Pierre Coffky.

Les enseignants, qui ont riposté au lock-out en donnant à leurs dirigeants syndicaux un mandat de grève illimitée, veulent récupérer une partie des concessions salariales auxquelles ils ont consenti il y a quelques années lorsque le gouvernement avait réduit de 9 % le montant de ses subventions aux écoles privées. Leur école est aujourd'hui en santé, disent-ils. La direction rétorque que oui, l'école est en bonne santé, mais

elle ne désire pas pour autant remettre en cause l'entente intervenue il y a deux ans lorsque le syndicat avait accepté certaines concessions. Quelque 1300 élèves de niveau secondaire fréquentent l'institution.

Les deux parties auront une seconde rencontre en présence du conciliateur ce soir. En plus des questions d'argent, certaines questions comme la durée des réunions de parents (le syndicat veut les limiter à trois heures et la direction fait valoir qu'on ne peut exiger une telle chose de parents qui paient) et les libérations syndicales.

La semaine dernière, la direction avait fait remorquer les voitures des enseignants qui avaient mis des affiches sur leur pare-brise. La direction veut à tout prix éviter tout désordre et tout «défi à l'autorité». «Nous ne voulons plus nous donner en spectacle à nos élèves», a résumé M. Coffky.

Pour leur part, les représentants syndicaux sont d'avis que l'attitude de la direction «est une atteinte à la liberté d'expression».

Des travailleurs s'exposent



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LOUISE a attiré bien des regards simplement en lisant tranquillement son Monde diplomatique à la fenêtre d'un bar de la rue Sainte-Catherine. Les curieux qui l'observaient auraient pu profiter de l'occasion pour visiter l'exposition de la Coalition pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe. Jusqu'à la fin du mois, ils pourront admirer des œuvres de prostituées, masseurs ou téléphonistes érotiques ainsi qu'un survol historique du plus vieux métier du monde. Où ça? Aux Fousfous électriques, bien sûr...

Entente d'exclusivité

Coke dans les écoles

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Après les universités, une première commission scolaire s'apprête à conclure une entente d'exclusivité avec Coke qui pourrait lui rapporter 500 000 \$ en cinq ans.

La commission scolaire des Découvreurs, en banlieue de Québec, a en effet approuvé le principe d'une entente d'exclusivité pour les distributrices installées dans ses trois centres de formation pour adultes et ses quatre écoles secondaires.

«Il y a déjà des distributrices dans les écoles secondaires depuis des années. Donc, ce n'est pas nouveau. Nous nous entendons pour accorder l'exclusivité de l'ensemble de nos boissons gazeuses à Coke», a expliqué le président de la commission scolaire, Claude Gélinas.

Celui-ci a ajouté que naturellement, la commission ferait en sorte de «garder le contrôle» en ce qui a trait à la publicité ainsi qu'au nombre de distributrices.

À l'Université de Montréal, par exemple, le nombre de distributrices a triplé après la signature de l'entente d'exclusivité avec Coke. Par ailleurs, après beaucoup de protestations, certaines associations étudiantes ont décidé d'offrir, dans leur café étudiant, une ou deux boissons non distribuées par Coke, réclamées en raison de leur contenu plus «santé».

À la commission scolaire des Découvreurs, qui recoupe les municipalités de Sillery, Sainte-Foy et Cap-Rouge, les commissaires ont entériné le principe d'une entente mais se sont engagés à consulter les conseils d'établissement touchés avant d'aller plus loin. Le président de la commission espère être en mesure de soumettre l'entente à son conseil exécutif le 1^{er} juin.

M. Gélinas a volontiers reconnu que l'entente signée l'an dernier par l'Université de Montréal (l'UQAM

s'apprête à faire de même) n'est pas étrangère à son initiative. Mais d'abord, il s'appuie sur deux ententes qu'il a déjà conclues avec des partenaires privés et qui sont, à son avis, de francs succès.

La commission scolaire a en effet signé des ententes avec Vidéotron, pour le câblage du réseau Internet, et avec Compaq, pour l'achat et l'entretien d'ordinateurs.

Ces entreprises contribuent à un fonds de développement pédagogique qui permet de former les enseignants aux nouvelles méthodes d'apprentissage par ordinateur, auxquelles cette commission attache beaucoup d'importance.

«Les budgets du ministère de l'Éducation nous permettent d'acheter des ordinateurs, mais pour la formation, il n'y a rien», rappelle M. Gélinas. Ce dernier est plus que satisfait des ententes avec ces deux entreprises et espère que le même «climat de confiance» pourra s'instaurer avec Coke. «C'est une formule gagnant-gagnant», à son avis.

La commission scolaire assure que «la plus grande partie des redevances» d'une éventuelle entente avec Coke retournerait aux conseils d'établissement.

Le syndicat des enseignants de cette commission scolaire n'a pas encore pris position sur cette question. Au niveau provincial, la Centrale de l'enseignement du Québec a maintes fois émis de sérieuses réserves au sujet de ce genre d'initiatives parce que la publicité et l'école ne font pas bon ménage et parce qu'elle contribue à faire du recours au secteur privé une habitude plutôt que d'exiger des budgets accrus du gouvernement.

Si les commissions scolaires d'ici sont encore réticentes à s'engager sur cette voie, il en va tout autrement aux États-Unis et même au Canada anglais, notamment à Toronto.

EN BREF

Latimer sera entendu par la Cour suprême

Ottawa (PC) — La Cour suprême du Canada a accepté d'entendre l'appel de Robert Latimer, relativement à la condamnation et à la peine qui lui a été infligée pour le meurtre de sa fille gravement handicapée. Reconnu coupable à deux reprises de meurtre non prémédité, M. Latimer a reconnu avoir tué Tracy, qui souffrait de paralysie cérébrale, en l'empoisonnant par les gaz d'échappement d'un véhicule.

Aînés et dignité

Québec (PC) — L'Association des CLSC et des CHSLD (Centre d'hébergement de soins de longue durée) réclament le droit des aînés à la dignité. Dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, la présidente d'honneur de la Semaine des services aux personnes âgées et infirmière retraitée, Thérèse Darche, a incité, hier, les plus jeunes à prendre vraiment soin d'un aîné en préservant son intégrité, en maintenant son autonomie et en reconnaissant la place qu'il occupe encore dans la société.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

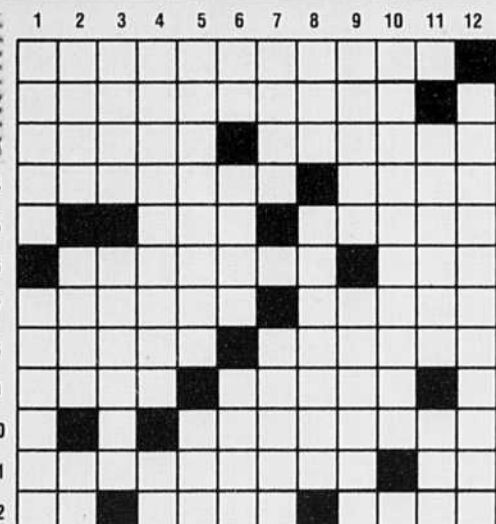
Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1- Maladie du système nerveux.
- 2- Vigne vierge.
- 3- Mammifère sud-américain. — Introduction d'un tube dans le larynx.
- 4- Ridicule. — Registres du parlement de Paris.
- 5- Éclat de voix. — Oignon.
- 6- Tumeur. — Vieux oui.
- 7- Gloutonne. — Il inventa la dynamite.
- 8- Obstruction de l'intestin. — Serin.
- 9- Formation militaire supplétive recrutée par la France au Maroc (1908-1956).
- 10- Remiser.
- 11- Qui cause une lésion. — Couleur.
- 12- Quelqu'un. — Retenir. — Femme du sanglier.

- 1- Pétioles.
- 2- Réseau de petits éléments entrelacés (Méd.). — Arbre.
- 3- Excéntrique stupide.
- 4- Amorphe.
- 5- Fleuve d'Italie. — Déchiffrer.
- 6- Ensemble de personnes.
- 7- Capable. — Piolet.
- 8- Ville du Japon. — Serrure.
- 9- Oiseau. — Auteur américain (1888-1953).
- 10- De même variation de pression.
- 11- On le chasse. — Monarque.
- 12- Qui a accouché de jumeaux.

Solution d'hier



VERTICALEMENT

- 1- Burgaudine. — Homme entretenu.
- 2- Agitation. — Qui se joue seul. — Dans.
- 3- Arbre malais. —

Cégep de Saint-Laurent

APPEL D'OFFRES PUBLIC
RÉFÉCTION DU TUNNEL ENTRE LES PAVILLONS «A», «D» ET «F»
CÉGEP DE SAINT-LAURENT
PROJET N° 070-7090-85-955
SOUMISSION N° 2139

Propriétaire :
CÉGEP DE SAINT-LAURENT
625, avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7
Tél. : (514) 747-6521, poste 338
Téléc. : (514) 748-1250

Architectes :
SAIA, BARBARÈSE
339, rue Saint-Paul Est
Vieux-Montréal (Québec) H2Y 1H3
Tél. : (514) 866-2085 • Téléc. : (514) 874-0233

Ingénieurs :
DESSAU-SOPRIN INC.
1441, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal (Québec) H3G 1T7
Tél. : (514) 281-1033, poste 2843
Téléc. : (514) 875-2666

Le Cégep de Saint-Laurent, propriétaire, demande des soumissions pour des travaux de Réfection du tunnel entre les Pavillons «A», «D» et «F» au Cégep de Saint-Laurent.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte à compter de 13 h 00, le 7 mai 1999, au 339, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal (Québec), téléphone (514) 866-2085, contre un montant non remboursable de cent dollars (100 \$) en argent comptant ou en chèque visé au nom du Cégep de Saint-Laurent.

Les soumissions dans les enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au local B21-G du Cégep de Saint-Laurent jusqu'à 10 h 00, heure en vigueur localement, le 26^e jour du mois de mai 1999, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 18 000 \$, à l'ordre du Donneur d'ouvrage, Cégep de Saint-Laurent, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'entre elles correspond à cinquante pour cent (50 %) du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'entre elles correspond à dix pour cent (10 %) du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des collèges d'enseignement général et professionnel, en vigueur depuis décembre 1997.

Une visite de chantier est prévue le 14 mai 1999, à 9 h 00. Veuillez vous présenter à l'entrée principale du Cégep.

Le Donneur d'ouvrage ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Paul-Émile Bourque, ingénieur
Directeur des services de l'équipement

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE (Procédure Alléguée), No. 500-22-023743-985 - BREF D'EXECUTION, CARQUEST CANADA LTÉE, Partie demanderesse -vs- ANTHONY KEEPING "CENTRE DE L'AUTO T.K.", saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à souder et accs, 2 coffres d'outils sur roulettes et accs, 2 monte-charges hydrauliques, 1 compresseur à autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND THUOT, huissier du district de Montréal, Boivent Lantôt Poulet, HUISSIERS - (450) 471-8078, Mt (514) 328-1122, 955, boul. Des Seigneurs, # 21, Terrebonne, Qc J5W 3W5

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-22-006442-982 - LES REMONTE-PENTES SAMSON INC., Partie demanderesse -vs- 128454 CANADA INC. FAISANT AFFAIRES "LES ENTREPRISES MONT ALTA ENR.", Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18-05-99 à 14:00 au 2114, Route 117, Val-David, District de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 128454 CANADA INC. "LES ENTREPRISES MONT ALTA ENR.", saisis en cette cause soit: Équipement de restaurant, skis & fixations, machinerie, câble pour remonte pente, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 05 mai 1999 MARIO DION, huissier de Justice, PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CRÉANCES, No. 500-32-03595-95 - BREF D'EXECUTION, ME ANNA COLARUSSO, Partie demanderesse -vs- CHRISTOPHER LAFFERTY, Partie défenderesse. Le 18ème jour de mai 1999 à 10h00, au 81, rue Misera, à Greenfield Park, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de CHRISTOPHER LAFFERTY, saisis en cette cause, consistant en: 1 distributeur de bière en fut de marque (True) et accs, 1 T.V. Mitsubishi 36 pouces, et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: CHRISTIAN BOUCHARD, huissier du district de Montréal, Macera & Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 - Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CRÉANCES, No. 500-32-03595-95 - BREF D'EXECUTION, ME ANNA COLARUSSO, Partie demanderesse -vs- CHRISTOPHER LAFFERTY, Partie défenderesse. Le 18ème jour de mai 1999 à 10h00, au 81, rue Misera, à Greenfield Park, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de CHRISTOPHER LAFFERTY, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Nissan Altima, noire et accs. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: CHRISTIAN BOUCHARD, huissier du district de Montréal, Macera & Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 - Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, N°: 500-06-046565-980
PRÉSENT - LE GRIFFIER ADJOINT
VILLE DE HAMPSHIRE
Partie demanderesse
-vs-
ANTONIO MONTESANO
Partie défenderesse

AVIS
PRENEZ AVIS que les procureurs de la partie demanderesse ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1B6, une requête en délaissement forcé et prise en paiement et index, avis, liste de pièces et pièces R-1 à R-3.

Cette requête sera présentée le 23 juin 1999, à la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, en salle 2.16 à 9 h 00 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Une copie de la Requête en délaissement forcé et prise en paiement et index, avis, liste de pièces et pièces R-1 à R-3 a été laissée au greffe de la Cour supérieure à l'intention de M. ANTONIO MONTESANO.

Lieu : Montréal
Date : 3 mai 1999
MICHEL MARTIN
GRIFFIER ADJOINT

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, N°: 500-04-018275-997
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT GRIFFIER ADJOINT
MARTINE SAVARD-HEBERT & PHILIPPE HEBERT
Requérants
C.
STÉPHANE SAVARD & CATHLEEN MARIE DOPLER
Intimés

ET AL
ASSIGNATION
ORDRE est donné à CATHLEEN MARIE DOPLER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 101, rue St-Antoine, Montréal, Salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de CATHLEEN MARIE DOPLER.
Lieu: Montréal
Date: 3 mai 1999
FRANÇOIS LEBLANC, G.A.

AVIS est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que Madame Eleanore B. McNaughton, résidant au 336, avenue Metcalfe, Westmount (Québec), H3Z 2J3, est décédée le 23 avril 1999. L'inventaire des biens est déposé aux bureaux du Trust Scotia situés au 1800 avenue McGill College, Montréal (Québec), H3A 3K9 pour fin de consultation.

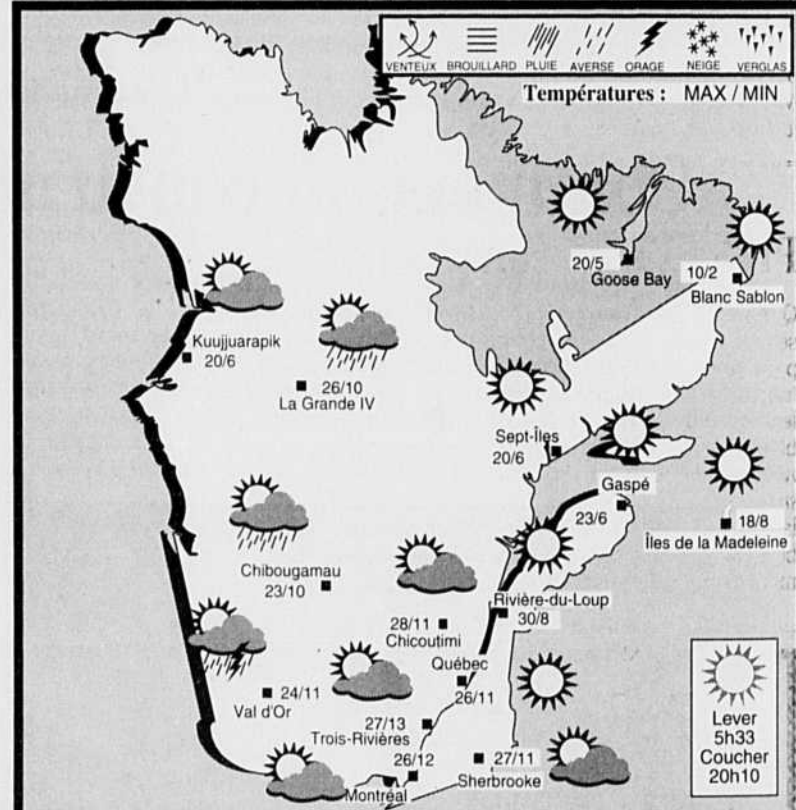
AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
INTERNATIONAL WOOL STOCK CO. LTD.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie INTERNATIONAL WOOL STOCK CO. LTD., constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies de la province de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
Montréal, le 10 février, 1999
Procureurs pour
INTERNATIONAL WOOL STOCK CO. LTD.

PRÉGEN INC.
AVIS est, par les présentes, donné que Prégen Inc., compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 30 avril 1999.
Les procureurs de la compagnie, DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST
Société en nom collectif

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTRÉAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 26	min 12	max 25	11/24	11/23



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 26	min 11	max 21	9/21	8/21

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 25	min 12	max 21	10/23	10/24

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

Près d'un million de Québécois ne lisent pas le journal.

Ils le regardent.

Fondation québécoise pour l'alphabétisation

LE DEVOIR

POLITIQUE

Surpopulation de phoques

Anderson serait favorable à la chasse

L'opération doit se baser sur des assises scientifiques

STEPHEN THORNE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre fédéral des Pêcheries, David Anderson, est favorable à une réduction importante de la population de phoques sur la côte Est si cette solution est justifiée.

Dans son rapport déposé hier, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) suggère l'élimination de la moitié des six millions de phoques.

Or, a déclaré le ministre hier devant le comité des Communes sur les pêcheries, nul n'a encore démontré que les pinnipèdes empêchent les stocks de morues de l'Atlantique Nord de se reconstituer.

«Je n'ai aucune objection idéologique à une telle solution», a dit M. Anderson. Mais c'est difficile à faire si ça n'a pas d'assise scientifique.

Composé de scientifiques, de pêcheurs et de représentants de l'industrie, le CCRH estime qu'il faut prendre des mesures radicales pour protéger les ressources halieutiques. Ottawa a décrété un moratoire sur la pêche dans l'Atlantique Nord au début de la décennie, après la chute des stocks, une décision qui a mis 40 000 personnes en chômage.

Les membres du conseil soutiennent que des preuves scientifiques et des renseignements fournis par les pêcheurs les ont convaincus «au-delà de tout doute raisonnable» que le nombre actuel de phoques représente une menace pour les stocks de morues.

«Il faut agir immédiatement pour améliorer les chances de conservation et de reproduction de la morue, sans attendre des preuves scientifiques absolues quant aux effets de la prédation des phoques», peut-on lire dans le rapport du conseil.

Le ministre Anderson a promis d'examiner à fond le rapport afin de voir s'il propose du neuf ou du «réchauffé».

Ni les pressions de l'industrie ni celles des groupes de défense des animaux n'influenceront sa décision, a-t-il promis, à moins que l'une ou l'autre des parties ne lui fournisse une preuve scientifique irréfutable justifiant sa position.

Quant aux chasseurs de phoques, ils ne sont pas nécessairement favorables à l'élimination partielle des bêtes ou à l'augmentation des quotas, craignant de donner des munitions à leurs opposants et de perdre les nouveaux marchés qu'ils se sont trouvés à l'étranger.

Selon le ministre Anderson, les prédateurs d'espèces comme la morue peuvent se rabattre sur les autres prédateurs de cette espèce. En réduisant la population de l'un, on ne peut qu'accroître la menace de l'autre.

La morue représente généralement moins de quatre pour cent du régime alimentaire des phoques, a souligné M. Anderson, bien qu'à l'occasion cette proportion grimpe jusqu'à 70 %.

EN BREF

Projet de loi conservatoire

Québec (PC) — Comme prévu, le gouvernement a déposé hier un projet de loi conservatoire qui mettra à l'abri des poursuites judiciaires et de la démolition le réseau de transport d'électricité construit par Hydro-Québec après le verglas de 1998. Le projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale précise que «cette loi aura pour objet d'assurer la légalité de la construction par Hydro-Québec d'infrastructures, d'équipements» dans les régions de l'Estrie, de la Mauricie, de la Montérégie, de l'Outaouais et de Québec. Un jugement de la Cour supérieure avait forcé, le 11 mars dernier, l'arrêt immédiat de tous les travaux.

Relations internationales

La corrida Québec-Ottawa s'envenime

Le débat sur l'entretien avec le président du Mexique tourne à l'empoigne

Le litige qui oppose Ottawa et Québec au sujet de la mission commerciale du premier ministre Lucien Bouchard au Mexique a provoqué un débat d'une étonnante acrimonie hier à la Chambre et l'envoi d'une lettre cinglante du ministre fédéral Lloyd Axworthy.

MANON CORNELLIER
MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Le débat au sujet de l'entretien que le premier ministre Lucien Bouchard souhaitait avoir avec le président mexicain Ernesto Zedillo a tourné à la foire d'empoigne hier à Ottawa lorsque le premier ministre Chrétien a parlé d'une façon «d'emmerder» un pays ami et que le chef bloquiste Gilles Duceppe l'a accusé d'être «un Canadien français de service».

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a ajouté à la controverse en faisant parvenir une lettre à la ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin, dans laquelle il l'accuse d'utiliser les affaires étrangères pour promouvoir l'option souverainiste. De son côté, Québec a tenu à démontrer, par une série d'exemples, que sa demande n'avait rien d'exceptionnel et ne créait pas un précédent.

Tous ces développements n'ont fait qu'envenimer l'affaire, surtout à Ottawa où le premier ministre Jean Chrétien était d'humeur combative. «Pourquoi aller emmerder les étrangers et ne pas garder nos problèmes ici?», a-t-il dit aux Communes, au milieu des cris de désapprobation des bloquistes.

Mercredi, M. Chrétien avait affirmé que c'était le président Zedillo qui avait refusé de rencontrer M. Bouchard dans le cadre de la visite d'Équipe Québec au Mexique du 16 au 19 mai prochain. Il soutenait aussi qu'il revenait au Canada de représenter les Canadiens et que, si M. Bouchard voulait diriger un État indépendant, il n'avait qu'à se faire élire au fédéral.

La correspondance du ministère des Affaires étrangères montrait toutefois que la demande d'entretien n'avait jamais été transmise aux autorités mexicaines. On invoquait l'ab-

sence du président durant cette période mais aussi le fait qu'il n'est pas dans la pratique diplomatique que les premiers ministres provinciaux rencontrent le président.

Mis au défi de s'excuser pour ses déclarations erronées, M. Chrétien a simplement changé sa version des faits, faisant d'abord référence à l'absence de M. Zedillo pour justifier l'attitude de son gouvernement.

Il a toutefois vite repris son ton bagarreur pour accuser Québec de chercher à «se faire dire non», à essayer de «faire un grand scandale» pour ensuite crier à l'humiliation. «Le plan du PQ, c'est d'essayer de se faire humilier pour essayer de gagner un référendum qu'ils ne gagneront jamais s'ils ont le courage de poser une question claire», a-t-il lancé, faisant monter d'un cran le niveau de décibels.

Furieux, le chef bloquiste est revenu à la charge, s'en prenant personnellement au premier ministre qu'il a qualifié de «Canadien français de service à plat ventre devant le fédéral». M. Chrétien a répondu, indigné, que malgré «la petitesse du chef du Bloc», il était fier d'être Canadien français et d'avoir servi les francophones de tout le pays depuis plus de 30 ans. Les députés bloquistes ne l'écoutaient pas, criant «vendu» à leurs vis-à-vis libéraux.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, bouillait sur son siège tout en s'abstenant de chahuter. Le député de Bourassa, Denis Coderre, n'a pu contenir sa colère et s'est mis à invectiver les bloquistes, leur retournant leurs insultes. Il criait si fort que le président de la Chambre l'a, ce qui n'est pas coutume, directement rappelé à l'ordre. À sa sortie des Communes, le chef du Bloc, lui, en a remis. Il a refusé de retirer ses paroles et a même accusé M. Chrétien d'être un «oncle Tom».

Le ministre des Affaires étrangères, qui était en Allemagne pour une rencontre extraordinaire des ministres du G8 sur le Kosovo, a réussi à se joindre au débat en répondant à son homologue québécoise, qui avait protesté

mercredi contre le refus de coopérer du fédéral. M. Axworthy, qui écrit vouloir «calmer la dynamique négative qui sévit présentement», n'a toutefois pas hésité à s'en prendre à Mme Beaudoin.

«Je m'attriste de votre attitude, car la polémique que vous avez initiée va à l'encontre des intérêts des entreprises et des citoyens du Québec», soutient-il dans sa missive. Il invite la ministre à réexaminer sa «nouvelle stratégie politique qui consiste à utiliser les affaires étrangères pour mousser [son] projet politique». Et d'ajouter: «Je doute sérieusement que les "conditions gagnantes" que vous vous acharnez à susciter en faveur de votre option politique puissent servir les intérêts des citoyens du Québec.»

M. Axworthy s'insurge contre la description que Mme Beaudoin fait de la «coopération excellente» entre l'ambassade canadienne et la délégation québécoise à Mexico. Il rappelle que son ambassadeur a tout fait pour faciliter la mission économique du Québec et que c'est la délégation québécoise qui a refusé les services de la section commerciale de l'ambassade et qui n'a pas répondu à son offre d'organiser une grande réception à la résidence officielle du Canada.

De son côté, Québec a fait savoir hier qu'un ministre québécois des Relations internationales sous Robert Bourassa, John Ciacia, avait rencontré plusieurs chefs d'État, dont le président mexicain Carlos Salinas en 1993. En avril dernier, le premier ministre terre-neuvien, Brian Tobin, a également pu rencontrer le premier ministre irlandais Bertie Ahern. Ces rencontres ont eu lieu avec la bénédiction du gouvernement fédéral.

Au cours des ans, plusieurs premiers ministres québécois ont effectué des rencontres officielles de chefs d'État, toujours avec l'aval du fédéral. Ce fut le cas de Jean Lesage en 1964 en Grèce, de Robert Bourassa en France, en Belgique, en Allemagne et en Grande-Bretagne, au cours des années 70 et 80, et de René Lévesque en Italie en 1983.

D'autres premiers ministres provinciaux ont bénéficié de telles rencontres. Le premier ministre ontarien David Peterson a eu des entretiens, en 1986, avec le président japonais et le premier ministre chinois et, en 1989, avec le premier ministre italien Giulio Andreotti.

Bourses du millénaire

Ottawa nomme un «facilitateur»

Québec fait une proposition concrète au fédéral

MARIO CLOUTIER
MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral a finalement nommé un représentant pour parler au négociateur du Québec dans le but de faire débloquer le dossier des bourses du millénaire. Ottawa insiste pour dire que le sous-ministre adjoint à la Justice, Robert Bourgeois, sera un facilitateur mais non un négociateur.

Le ministre fédéral Pierre Pettigrew a été très laconique à ce sujet. Sans préciser le mandat de M. Bourgeois face au Québec, il s'est contenté d'indiquer aux Communes que ce mandat «se situera évidemment à l'intérieur de la législation canadienne».

À Québec, le ministre de l'Éducation, François Legault, a dit vouloir attendre de voir quel sera le rôle et, justement, le mandat du «facilitateur» fédéral avant de se réjouir. Il a toutefois ajouté que sa sous-ministre est prête à rencontrer M. Bourgeois très rapidement.

Hier matin, le ministre de l'Éducation a fait parvenir au gouvernement fédéral une proposition concrète du gouvernement du Québec qui reprend les principes de la motion unanime de l'Assemblée nationale adoptée il y a un an. Québec réitère sa volonté de recevoir directement les

fonds mis à la disposition de la Fondation des bourses du millénaire pour les étudiants québécois.

Le service de l'aide financière québécoise choisira les titulaires de bourses selon les critères québécois. Les bourses sont remises aux étudiants avec la mention de leur provenance: Ottawa. Québec transmet au gouvernement fédéral une liste des étudiants qui ont reçu une bourse ainsi que le montant d'argent accordé. La proposition est valable aussi longtemps qu'il y aura des fonds prévus à cet effet.

Le ministre Legault soutient que la position de son gouvernement a changé depuis un an puisqu'il ne demande plus un droit de retrait complet du programme fédéral. En

ce qui a trait à l'entente signée entre l'Alberta et la Fondation des bourses du millénaire, il ajoute que le Québec n'acceptera pas le principe de bourses au mérite et un droit de regard de la fondation sur le programme de prêts et bourses québécois.

«On a une proposition qui est beaucoup plus simple que ce qu'on retrouve dans l'entente avec l'Alberta.»

Se faisant ironique, il soutient que le ministre Pettigrew peut signer la proposition québécoise et la retourner pour mettre en œuvre, dès lors, le programme des bourses au Québec sans même avoir à la rencontrer.

«Si c'est son souhait, je n'ai pas de problème avec ça.»

Le critique libéral Claude Béchard reproche au ministre Legault d'avoir attendu un an avant de faire une proposition qui reprend une motion adoptée en mai 1998. Il pense que les deux gouvernements, fédéral et provincial, ont fait preuve de mauvaise foi dans ce dossier en jouant avec les mots et avec les intérêts des étudiants.



Pierre Pettigrew



François Legault

TRANSCANADA SERVICES

LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE RELOCATION SPÉCIALISÉE
DANS L'INSTALLATION DES CANADIENS À PARIS.

NOTRE OBJECTIF EST DE DÉLIVRER VOTRE ENTREPRISE
DES PROBLÈMES MATÉRIELS ENGENDRÉS PAR LA MOBILITÉ
GÉOGRAPHIQUE DE VOS SALARIÉS.

C'EST À LA FOIS UN GAIN DE TEMPS ET DES FRAIS MOINDRES.
C'EST UN SERVICE À FORTE VALEUR AJOUTÉE.

DÈS LORS, VOTRE PERSONNEL EST DISPONIBLE,
MOTIVÉ ET EFFICACE.

NOTRE ÉQUIPE SE COMPOSE DE FRANÇAIS AYANT VÉCU
AU QUÉBEC ET AU CANADA. NOUS SOMMES DONC CAPABLES DE
COMPRENDRE ET D'INTERPRÉTER NOS DIFFÉRENCES CULTURELLES.

Tél.: 33 (0) 1 47 45 10 53

Fax: 33 (0) 1 47 47 88 93

POUR PLUS DE DÉTAILS, VENEZ VISITER NOTRE SITE WEB! <http://www.transcanserve.com>

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2490
Allemagne (mark)	0,8238
Arabie Saoudite (riyal)	0,0014
Australie (dollar)	1,0078
Autriche (schilling)	0,1170
Bahamas (dollar)	1,4667
Barbade (dollar)	0,7644
Belgique (franc)	0,03975
Bermudes (dollar)	1,4667
Brésil (réal)	0,8867
Caribbe (dollar)	0,5623
Chili (peso)	0,00312
Chine (renminbi)	0,1812
Egypte (livre)	0,0371
Espagne (peseta)	0,00976
États-Unis (dollar)	1,4543
Europe (euro)	1,5706
France (franc)	0,2466
Grèce (drachme)	0,005089
Hong-Kong (dollar)	0,1928
Inde (roupie)	0,0358
Indonésie (roupie)	0,000195
Italie (lire)	0,000837
Jamaïque (dollar)	0,0421
Japon (yen)	0,012069
Mexique (peso)	0,1667
Pays-Bas (florin)	0,7323
Philippines (peso)	0,0395
Pologne (zloty)	0,3837
Portugal (escudo)	0,008135
Rép. tchèque (couronne)	0,0429
Rép. dominicaine (peso)	0,0947
Royaume-Uni (livre)	2,3855
Russie (rouble)	0,0621
Singapour (dollar)	0,8725
Slovaquie (couronne)	0,0358
Slovénie (tolar)	0,008344
Suisse (franc)	1,0011
Taiwan (dollar)	0,0456
Thaïlande (baht)	0,0403
Ukraine (hryvna)	0,3757
Venezuela (bolivar)	0,00251

Le président de la Fed ne croit pas à «une nouvelle ère économique»

Les technologies de l'information expliquent la vigueur de l'économie américaine, estime Alan Greenspan

Chicago (AFP) — Sans vouloir croire à «une nouvelle ère économique», le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, a mis de l'avant, hier, les profonds changements qui expliquent la hausse de la productivité et la «performance phénoménale» de l'économie américaine ces dernières années.

«Je ne dirais pas que nous sommes dans une nouvelle ère» économique où croissance solide, absence d'inflation et faible chômage font bon ménage, a lancé le patron de la Fed lors d'une conférence bancaire à Chicago. «Mais nous faisons l'expérience de changements structurels» au cœur desquels se trouvent les technologies de l'information, qui expliquent l'accélération de la hausse de la productivité et la réduction des coûts du travail.

M. Greenspan avertit qu'en cas d'un affaiblissement de cette productivité, «des tensions inflationnistes pourraient resurgir et peut-être plus rapidement» qu'anticipé. La Fed demeurera «vigilante». La chute des prix des matières premières, du pétrole et du gaz ainsi que la déréglementation des échanges et la virulence de la concurrence aident aussi au baïllonnement de l'inflation

(1,7 % en rythme annuel en mars). Mais «les synergies» des technologies de l'information «ont formidablement amélioré le taux de rendement des investissements», a expliqué M. Greenspan, citant le micro-processeur, le laser, la fibre optique ou encore le satellite.

Il souligne comment «la remarquable interruption de l'information en temps réel» permet de réduire les stocks, de comprimer les effectifs, de raccourcir les temps de livraison, de court-circuiter les relais de distribution et d'affiner le marketing.

La croissance de la productivité, qui était de 1 % par an au début des années 90, caracole à 3 % depuis un an. Et «les données macroéconomiques ne suggèrent guère de ralentissement de cette amélioration de la productivité», admet-il. Parallèlement, la faiblesse record du taux de chômage (4,2 % en rythme annuel en mars) et l'étréoussure du marché de l'emploi devraient théoriquement conduire à des revendications de hausses de salaires, et par là-même à de l'inflation.

Mais alors que les entreprises rechignent, vu la concurrence effrénée, à augmenter le prix de leurs produits et se concentrent sur une réduction de leurs coûts et une stricte

gestion de leurs effectifs, les travailleurs sont de plus en plus inquiets pour leur emploi. «Bizarrement», note M. Greenspan, alors que la main-d'œuvre manque, «l'inquiétude des travailleurs augmente». Ce sentiment est nourri par la rapide évolution des technologies, qui fait craindre de rapidement ne plus être à la page. «Le retour à l'école de travailleurs qualifiés atteste de la profondeur de ce sentiment d'insécurité alors que le marché de l'emploi n'a jamais été aussi serré», souligne le patron de la Fed. Cette étroitesse du marché du travail reste toutefois une inquiétude pour M. Greenspan: «A un certain point, les conditions du marché peuvent devenir si tendues qu'une hausse des salaires finira par dépasser les gains de productivité et les prix s'accroîtront alors inévitablement».

L'Europe jouira-t-elle, elle aussi, de cette mutation structurelle de l'économie? M. Greenspan semble optimiste, relevant que la rapide introduction des technologies de l'information n'y est pas aussi frappante qu'aux États-Unis. Mais «ce n'est assurément temporaire», affirme-t-il «à moins que les rigidités européennes» ne persistent à résister à l'implacable concurrence internationale.

Accord commercial entre deux géants

Microsoft investit cinq milliards dans AT&T

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Tel qu'annoncé la veille, Microsoft, le groupe présidé par Bill Gates, va prendre une participation significative dans le groupe AT&T en achetant pour cinq milliards de dollars d'actions. Cet investissement représenterait environ 3 % du capital d'AT&T, selon les analystes.

AT&T et Microsoft ont passé «une série d'accords par lesquels les deux groupes travailleront ensemble pour accélérer la mise en place de la prochaine génération de la bande large et de services à Internet pour des millions de foyers américains», selon le communiqué commun.

En investissant dans le capital de AT&T, deuxième groupe mondial de téléphone derrière le japonais NTT, le premier fabricant mondial de logiciels Microsoft prend une assurance sur l'avenir. L'accord stipule en effet qu'AT&T augmentera l'utilisation des boîtiers numériques de Microsoft, permettant à la fois de faire passer la voix, les images et d'avoir accès à Internet depuis le câble.

Les deux industriels vont également promouvoir de nouveaux services numériques par câble à petite échelle.

Cet accord vient au lendemain de celui passé entre AT&T et le troisième opérateur américain Comcast, dont Microsoft a 11 % du capital, pour laisser le champ libre à AT&T pour acheter MediaOne, autre opérateur.

Par cette acquisition, AT&T va devenir le deuxième opérateur aux États-Unis derrière Time Warner.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Montréal				
XMX:Indice du marché	24888	3783,64	-22,99	-0,6
XCB:Bancière	6276	6206,05	-123,29	-1,9
XCO:Hydrocarbures	4351	2564,38	-23,02	-0,9
XCM:Mines et métaux	12978	2261,81	+27,59	1,2
XCF:Produits forestiers	2964	2424,89	-19,11	-0,8
XCI:Bien d'Équipement	3307	3664,30	-25,14	-0,7
XCV:Services publics	5388	3958,80	-38,02	-1,0

La Bourse de Toronto				
TSE 300	27587	397,62	-2,12	-0,5
TSE 100	44543	423,98	-2,73	-0,6
TSE 200	32890	424,24	+1,26	0,3
TSE 300	77434	6989,30	-34,32	-0,5
Institutions financières	7605	8072,07	-165,51	-2,0
Mines et métaux	6390	3857,78	+47,27	1,2
Pétrolières	10392	5899,79	-52,87	-0,9
Industrielles	12826	5317,66	-52,85	-1,0
Aurifères	18088	6545,84	+207,09	3,3
Pâtes et papiers	4166	4451,80	+8,02	0,2
Consommation	1674	12737,57	-46,03	-0,4
Immobilieres	1993	2389,69	-7,31	-0,3
Transport	990	6063,10	+17,76	0,3
Pipelines	1405	5849,18	+6,67	0,1
Services publics	4182	7746,18	-49,57	-0,6
Communications	3038	18719,37	+70,17	0,4
Ventes au détail	3062	5460,32	-13,74	-0,3
Sociétés de gestion	1616	9064,60	+125,27	1,4

La Bourse de Vancouver				
Indice général	31726	451,64	-1,77	-0,4

Le Marché Américain				
30 Industrielles	118305	10946,82	-8,59	-0,1
20 Transports	12257	3735,78	+0,52	0,0
15 Services publics	11398	314,78	-0,09	-0,0
65 Dow Jones Composé	141961	3323,01	-1,63	-0,0
Composite NYSE		636,22	-4,32	-0,7
Indice AMEX		787,81	+2,32	0,3
S&P 500		1332,05	-15,26	-1,1
NASDAQ		2472,28	-62,17	-2,5

Les plus actifs de Toronto				
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)
AMERICAN GIN	18456	1,13	0,85	0,89
DAYTON MINING CP	6645	0,14	0,13	0,14
BARRICK GOLD CP	3814	34,20	33,30	33,80
MICROFORUM INC	3291	9,10	7,90	8,00
PLACER DOME INC	2818	22,75	21,80	22,60
METHANEX CP	2467	6,00	5,05	5,45
KINROSS GOLD CP	2395	3,64	3,36	3,60
TSE 300 INDEX	2188	40,05	39,65	39,85
SEMI-TECH CP	1960	0,19	0,13	0,16
NEUBRIDGE	1881	42,50	40,75	42,00

Les plus actifs de Montréal				
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)
TRANS-CA	1021	19,90	19,60	19,85
PETRO-CD	527	19,90	19,40	19,65
QUEBECOR PRINTING	505	34,95	34,55	34,85
BARRICK GOLD CP	490	34,10	33,30	33,80
RANGER OIL LTD	400	7,50	7,25	7,35
NATL BANK OF CAN	400	22,15	21,50	21,95
BANK OF MONTREAL	361	59,90	57,75	57,95
SODISCO-HOWDEN	341	0,20	0,19	0,19
LOBLOWS COS LTD	304	38,10	37,50	37,75
METHANEX CP	292	5,90	5,40	5,50

Décision + Investmax s.e.n.c. Logiciel d'analyse boursière

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210

(514)392-1366

http://www.investmax.com

chuté?

Suivez leur remontée tous les samedis dans

LE DEVOIR

MONTREAL				
XMX				
3783,64	-22,99			

TORONTO				
TSE 300				
6989,30	-34,32			

NEW YORK				
Dow Jones				
10 946,82	-8,59			

DOLLAR				
1 \$ canadien				
68,76¢ us	-0,18			

OR				
à New York				
289,70 \$ us	+2,20			

Titre	52 dern. sem.	Ventes C/B	Haut	Bas	Chgt.	Var.
ABL Can.	1,680	0,310	2000	0,400	0,400	0,00
ADRI	7,950	1,910	53960	40	2,850	1,980
AFRCAN	0,240	0,085	8000	0,080	0,085	0,05
ARCA	0,300	0,050	2000	0,090	0,090	0,00
Aur Res.	3,550	1,800	2000	2,490	2,490	0,490
Abitibi-C	22,600	11,650	99853	17,300	16,800	17,250
Alcan	8,000	4,100	31870	5,450	4,800	4,800
Alcan	10,300	4,350	3060	9,600	9,500	9,500
Alcan	14,250	17,750	1500	5,600	5,500	5,500
Alcan	12,850	4,550	14150	56	5,600	5,500
Alcan	44,250	28,800	15300	133	43,900	43,100
Alcan	47,950	28,800	25453	23	47,250	46,100
Alcan	1,060	0,180	33950	0,600	0,590	0,600
Alcan	4,500	3,500	248	3,550	3,550	3,550
Alcan	0,650	0,300	230	0,550	0,550	0,550
Alcan	24,250	17,750	2250	16	22,250	22,250
Alcan	20,300	14,900	36341	18,900	19,200	19,600
Alcan	32,500	19,600	600	20,500	20,100	20,100
Alcan	29,650	12,750	1600	26	17,750	17,750
Alcan	0,700	0,200	97800	0,580	0,550	0,550

Titre	52 dern. sem.	Ventes C/B	Haut	Bas	Chgt.	Var.
ABL Can.	1,680	0,310	2000	0,400	0,400	0,00
ADRI	7,950	1,910	53960	40	2,850	1,980
AFRCAN	0,240	0,085	8000	0,080	0,085	0,05
ARCA	0,300	0,050	2000	0,090	0,090	0,00
Aur Res.	3,550	1,800	2000	2,490	2,490	0,490
Abitibi-C	22,600	11,650	99853	17,300	16,800	17,250
Alcan	8,000	4,100	31870	5,450	4,800	4,800
Alcan	10,300	4,350	3060	9,600	9,500	9,500
Alcan	14,250	17,750	1500	5,600	5,500	5,500
Alcan	12,850	4,550	14150	56	5,600	5,500
Alcan	44,250	28,800	15300	133	43,900	43,100
Alcan	47,950	28,800	25453	23	47,250	46,100
Alcan	1,060	0,180	33950	0,600	0,590	0,600
Alcan	4,500	3,500	248	3,550	3,550	3,550
Alcan	0,650	0,300	230	0,550	0,550	0,550
Alcan	24,250	17,750	2250	16	22,250	22,250
Alcan	20,300	14,900	36341	18,900	19,200	19,600
Alcan	32,500	19,600	600	20,500	20,100	20,100
Alcan	29,650	12,750	1600	26	17,750	17,750
Alcan	0,700	0,200	97800	0,580	0,550	0,550

40,150	30,000	100	13	39,250	39,250	39,250	-0,550	
habasas								
ignior	0,150	0,025	42000	0,050	0,050	0,050	-0,010	
	4,500	1,820	3200	13	2,000	1,950	2,000	Eston
	14,250	5,750	16619	144	6,050	5,750	5,750	16,100
GAS	34,000	26,750	1400	16	29,900	28,900	29,850	0,480
emc,	48,000	6,750	76961	41	49,900	49,900	41,100	28,850
inc,	76,950	39,800	185144	10	67,400	65,900	66,250	Econ
								6,250
								Endbridge
								36,250

É D I T O R I A L

Le déclin du bilinguisme officiel

Ottawa a décrété 1999 l'Année de la francophonie canadienne. La belle affaire! Les services en langue française dans l'administration fédérale ont subi des reculs depuis cinq ans à l'extérieur du Québec.



Michel Venne

Victor Goldbloom semblait déçu, mardi, en remettant son dernier rapport à titre de Commissaire aux langues officielles. Il cède son poste le 1^{er} août à Dyane Adam. Il semblait déçu, et on peut le comprendre. Son rapport pour l'année 1998 ressemble aux précédents dans lesquels il dénonçait les carences du bilinguisme officiel.

Ces dénonciations ont-elles été vaines? Pas toujours, mais les élus autant que les fonctionnaires, selon M. Goldbloom, n'ont pas pris avec tout le sérieux nécessaire leur engagement et leurs obligations envers le bilinguisme dans les services publics.

En fait, à l'occasion des transformations subies par l'organisation gouvernementale ou du transfert à d'autres gouvernements de responsabilités fédérales, Ottawa a lui-même «contribué à une érosion subtile mais cumulative des droits linguistiques».

La compétence linguistique semble être considérée comme une exigence secondaire. La prime au bilinguisme, offerte aux employés fédéraux occupant des postes désignés bilingues, et que M. Goldbloom recommande d'abolir, donne par exemple l'impression que la connaissance des deux langues officielles ne fait pas partie des compétences de base pour tout fonctionnaire fédéral.

Hors du Québec, la disponibilité des services fédéraux en deux langues a diminué depuis 1994. Non seulement est-il plus difficile qu'il y a cinq ans d'obtenir des réponses dans sa langue au téléphone ou sur place dans les bureaux désignés par Ottawa pour offrir des services dans les deux langues officielles du

Canada, mais même la documentation et les formulaires ne sont pas toujours disponibles dans la langue de la minorité.

Même au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue au pays et hôte du Sommet international de la Francophonie en septembre, les services en français se sont détériorés. L'accueil bilingue en personne est disponible dans moins de deux bureaux sur dix désignés par Ottawa.

En lisant les rapports du commissaire et en observant ce qui se produit dans les organismes fédéraux, on peut se demander si nous n'assistons pas à une érosion subtile mais constante du bilinguisme officiel dans la pratique, malgré les discours.

Le changement s'opère furtivement. Mais un jour, c'est un professeur qui s'aperçoit qu'il ne peut plus exposer son avis en français dans un comité fédéral sous peine de ne pas être compris par ses pairs.

C'est un scientifique francophone qui décide de soumettre sa demande en anglais à un organisme subventionnaire en espérant ainsi améliorer ses chances de convaincre le jury.

C'est le porte-parole d'un groupe de citoyens qui présente son mémoire en anglais devant une instance fédérale de peur que la traduction qui sera transmise à ses interlocuteurs trahisse sa pensée.

Et voici que le Commissaire aux langues officielles nous apprend que les services au public sont de moins en moins bilingues. Mais que si le nombre de plaintes reste élevé, il a diminué l'an dernier par rapport aux années précédentes. Les citoyens seraient-ils en train de se résigner?

Curieusement, le bilinguisme officiel décline au moment où l'apprentissage des langues secondes est en plein essor au Canada, ce dont se félicite le commissaire, avec raison. Serait-ce que plus les gens sont bilingues, moins l'administration ressent le besoin de les servir dans leur langue s'ils appartiennent à une minorité?

D'aucuns pourraient se réjouir de cette situation, estimant par exemple que cela n'est que le reflet d'une réalité incontournable.

Sauf que le déclin du bilinguisme officiel n'est pas une bonne nouvelle pour les francophones qui sont désavantagés lorsqu'ils veulent défendre leurs idées, leurs opinions ou leurs droits dans une autre langue que la leur devant les représentants de l'État.

L'érosion du bilinguisme officiel est également une mauvaise nouvelle pour le statut de la langue française dans le monde. Pour le Québec, accepter le déclin du bilinguisme officiel au Canada, ce serait comme si la France acceptait que le français ne soit pas une langue de travail dans l'Union européenne.

Chaque fois que le français perd du terrain dans une administration publique, non seulement les locuteurs francophones en sont personnellement pénalisés, c'est le rayonnement de cette langue qui en souffre.

mvenne@ledevoir.ca

Une entente acceptable



Jean-Robert Sansfaçon

Le syndicat représentant les 1300 ingénieurs d'Hydro-Québec est parvenu à s'entendre avec la société d'État pour un contrat de travail de cinq ans. C'est une très bonne nouvelle pour les ingénieurs et, souhailons-le, pour les Québécois aussi, qui pourraient venir à en douter si la conjoncture économique venait à se détériorer comme cela c'est déjà vu.

Cette entente ne met évidemment pas fin à la grève en cours chez les techniciens et les employés de bureau, mais elle indique la route à suivre. Car, contrairement à ce que le syndicat des techniciens en grève s'est empressé d'affirmer en apprenant la nouvelle, il s'agit d'un compromis fort respectable qui garantit des augmentations minimales de 9 % d'ici cinq ans, assorties d'une participation aux profits d'Hydro-Québec et d'un congé de cotisation au régime de retraite d'une valeur de 5 % du salaire brut, et ce, sans perte de bénéfices pour les retraités. Il faudrait vivre dans un monde virtuel pour rejeter un tel accord du revers de la main.

Les ingénieurs, comme les autres employés de l'État, profitent présentement d'importants surplus actuariels à leur régime de retraite. Ces surplus sont dus à la bonne performance des marchés boursiers et au

taux d'inflation plus bas que prévu. Le dilemme auquel les ingénieurs ont répondu à leur façon se pose chaque année à tout travailleur qui doit choisir entre contribuer un peu plus à son REER ou dépenser davantage. La différence, c'est que le régime des employés d'Hydro se situe déjà parmi les meilleurs.

Certes, les autres employés de l'État peuvent opter pour une amélioration de leur régime (encore faudrait-il leur poser la question!), mais dans tous les cas, ils doivent en tenir compte le moment venu de choisir entre une hausse immédiate du pouvoir d'achat et une bonification du régime de retraite.

Des augmentations de salaire d'au moins 9 % en cinq ans et une participation aux profits pour les ingénieurs d'Hydro, voilà qui compensera largement pour l'inflation dont le taux risque peu de dépasser 1 % par an. Sans oublier le fait qu'un ralentissement de l'économie devrait survenir d'ici quelque temps, qui ne manquera pas de teinter ce contrat d'un vernis de luxe. Cinq ans, c'est long!

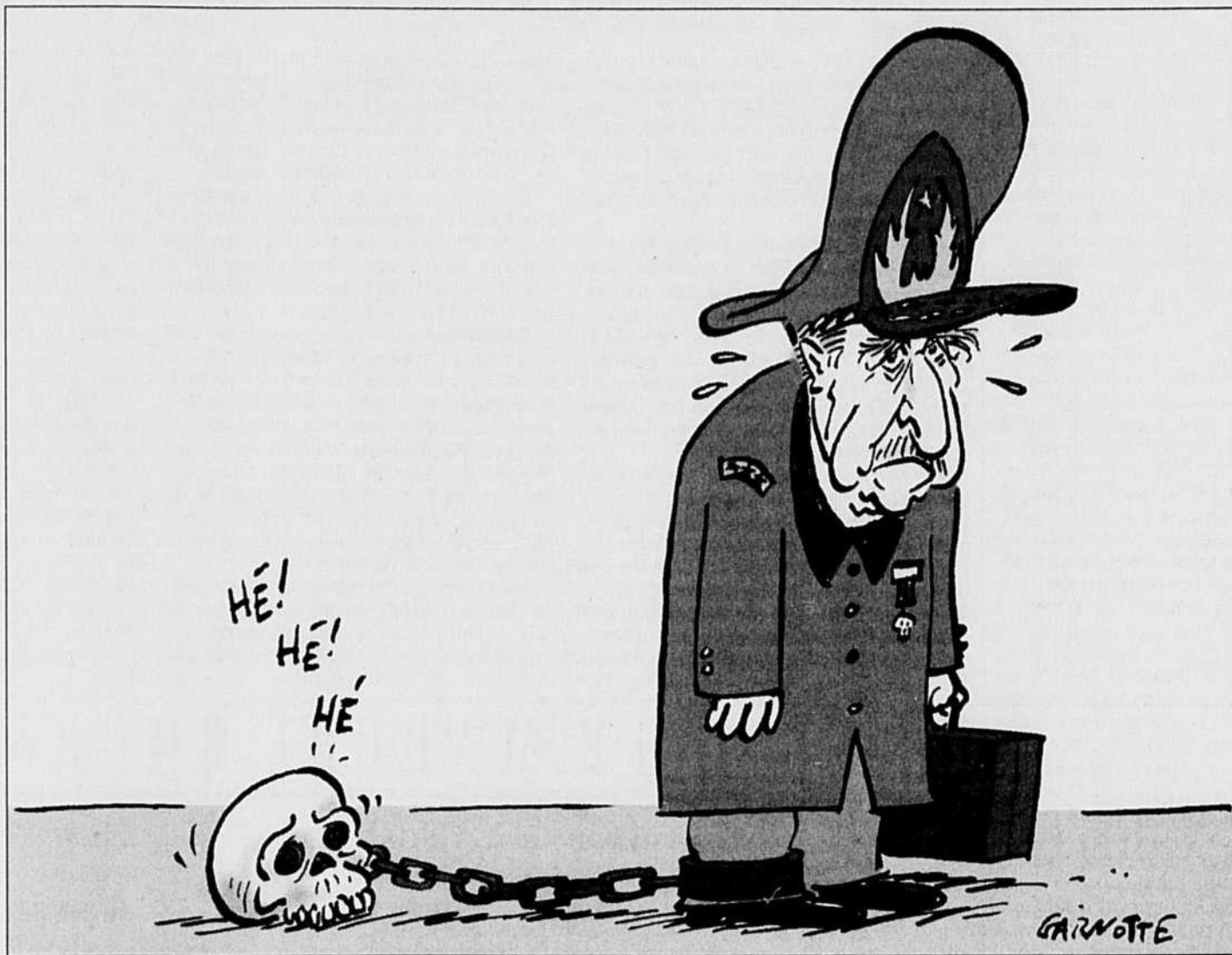
Compte tenu de la qualité et de la sécurité des emplois offerts par Hydro-Québec et par le gouvernement dans son ensemble, l'entente intervenue avec les ingénieurs est non seulement acceptable, mais elle doit même servir de borne supérieure pour les négociations qui sont en cours ailleurs. Ce faisant, les syndiqués éviteront de perdre de précieuses journées de salaire tout en empochant des gains plus élevés que ceux auxquels peuvent rêver la vaste majorité des travailleurs spécialisés au Québec.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THERIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



REPRISE DU 14 DÉCEMBRE 1998

L E T T R E S

Un Français dans nos poubelles

Je viens de passer 12 jours dans votre magnifique pays qui tient, vous le savez sans doute, beaucoup de place dans le cœur des Français. Tout ce que j'y ai vu de beau, je ne vais pas vous le raconter par le menu, ce n'est pas là mon propos.

En arrivant à Montréal, j'ai logé avenue du Parc et j'ai été tout de suite frappé par la saleté d'une portion de la rue et des ruelles voisines. Il est vrai que le dégel n'était pas terminé et, pour extraire certains mégots, capsules de bouteilles, verres cassés, papiers gras, plastiques, ferrailles, pots de fleurs, cintres métalliques, etc., ce n'était pas aisé.

Dans la ruelle donnant sur la fenêtre de la cuisine de mon logement se trouvait entre autres un matelas brûlé et calciné qui avait été jeté de je ne sais quel étage et qui était là depuis plusieurs mois. Le lendemain de mon arrivée, j'ai passé deux heures à nettoyer les deux ruelles donnant sur mon logement: j'ai enlevé, morceau par morceau, de nombreux débris: les poubelles vertes «officielles» étant pleines, j'ai rangé soigneusement tous les sacs que j'avais remplis le long d'un bac à fleurs, sur le trottoir.

Douze jours plus tard, mes petits sacs de poubelles étaient toujours là. J'ai nettoyé à nouveau les deux ruelles et les ai balayées. Les poubelles «officielles» étant vides, je me suis empressé de reprendre mes sacs et de remplir celles-ci.

Je rentrai en France le soir même...

Par ce témoignage authentique, je n'essaie pas de me faire «mousser», comme nous disons chez nous, ni d'être moralisateur, mais il m'a semblé de mon devoir de citoyen de la planète bleue de témoigner.

En France aussi, nous avons beaucoup à faire pour la défense de l'environnement.

Claude Lahaye
Moncoultant, 20 avril 1999

Merci ma sœur!

Certains spectacles sont désolants à voir. La dernière semaine d'avril fut témoin de cette sortie de Léo-Paul Lauzon qui condamnait, plein de chiffres à l'appui, certaines pages de l'histoire du Québec d'avant la Révolution tranquille.

Quant on sait comptabiliser, on additionne tout ce qu'il y a sur la table et on le fait de bonne foi. La justice nous recommande d'être équilibré dans nos jugements et de reconnaître que ces vaillantes

femmes qui ont torché le derrière de nombreux Québécois l'ont fait par amour et par souci du devoir bien fait.

Si notre société cherche à être vraiment équitable, qu'elle cesse de s'attaquer à ces pauvres religieuses qui se détendent si peu. Quelqu'un de raisonnable pense-t-il qu'elles étaient seules responsables de quoi que ce soit? Ou étaient-elles plutôt le meilleur maillon de la chaîne, le *cheap labor* de l'Église et de l'État réunis?

Quand elles ont abandonné ces institutions à l'État-providence dans les années 50, elles étaient fatiguées de supporter le coût financier de ces services et l'ingratitude de leur travail. Je pense que le Québec a été plutôt chanceux de les avoir. Elles coûtaient beaucoup moins cher que nos ministères de l'Éducation, de la Santé, des Affaires sociales, notre DPJ et autres... et le résultat de leur travail était en général très honorable.

Arrêtons de nous dénigrer et oublions les misères inutiles du passé. Ne crachons point sur la main qui nous a fait manger un jour. Le futur nous cache peut-être des surprises. Du coup qu'on aurait à nouveau besoin d'elles...

D' Raouf Ayaas
Montréal, 1^{er} mai 1999

LIBRE OPINION

Le monde en 2020

habitant est inférieur à ce qu'il était au début de la décennie.

Le constat est universel. La rive de la mondialisation est encombrée de débris disparates.

Cette rapide radiographie suffit pour apprécier la dernière décennie de ce siècle, la fameuse décennie de la mondialisation. Au triple niveau de la production, de l'échange et de l'équité dans la distribution, son bilan est affligeant. La croissance spectaculaire des flux financiers, créatrice, disait-on «d'une communauté d'intérêts historiques entre les pays industrialisés et les autres», porteuse «d'une croissance économique soutenue, du relèvement des niveaux de vie, de l'élimination de la pauvreté et de la fiabilité écologique», a produit son contraire.

Dans la perspective 2020, compte tenu des besoins de croissance, le maintien des tendances actuelles conduirait à une situation calamiteuse et pourrait produire une instabilité redoutable.

Deuxième phase de la mondialisation

[...] La seconde phase de la mondialisation appelle une nouvelle prise de responsabilité des gouvernements du monde, la jonction à nouveau des deux grandes aspirations des hommes, celle de la liberté et celle de l'égalité. Nier l'une, c'est fragiliser l'autre.

L'économie de marché n'est pas le tout de la liberté. Elle pourrait s'en rapprocher cependant en incluant dans la compréhension des besoins humains celui de l'aspiration des hommes à l'égalité, à la non-exclusion. Cette jonction fera l'avenir de l'économie de marché. Sans elle, les sociétés seront vraisemblablement secouées par des crises sociales récurrentes et dévastatrices.

La leçon de la présente crise est double: les opérateurs de l'économie de marché ont encouru des niveaux de risques insoutenables à un niveau égal, sinon supérieur aux pires extravagances étatiques. Les États et les institutions financières multilatérales qui les représentent n'ont pas vu ou n'ont pas voulu voir la catastrophe programmée se dissimulant sous cette prise de risques irresponsables. Ils sont conviés aujourd'hui à éponger les effets des risques pris et, ce faisant, ils assument des transferts considérables des ressources financières publiques à la hauteur de 190 milliards en direction des institutions financières privées.

L'économie de marché n'est pas en cause. Comme le dit Octavio Paz, sa nécessité est manifeste.

Elle est, selon le même auteur, le cœur de l'activité économique, l'un des moteurs de l'histoire. Mais sa revendication d'autonomie absolue, sa prétention à animer seule le développement, son souhait affirmé et réaffirmé de trouver devant elle des États minimalistes, sont irrecevables. [...]

L'idée absurde d'un modèle mondial uniforme s'est elle aussi dissoute dans la crise récente de l'économie mondiale, et avec elle, la fameuse théorie du *Quick Fix*, cette irresponsable et coûteuse demande d'un ajustement universel et subit. Le philosophe Charles Taylor a arrêté une formule définitive: «Ce qui aurait dû mourir avec le communisme, c'est la croyance que les sociétés modernes peuvent être gouvernées selon un seul principe, qu'il s'agisse de planification collective ou de libres jeux du marché.»

Les débats en cours concernant leur rénovation seront longs. Certains de ces paramètres méritent une référence même rapide. [...]

Faut-il maintenir la direction actuelle des institutions financières internationales confiée à des mandataires choisis par les États, ou installer une direction politique en impliquant, par exemple, un collège ou un conseil des ministres de l'Économie et des Finances? [...]

Faut-il se contenter d'ajustements institutionnels sans doute nécessaires, là où s'imposent des mécanismes de surveillance et de contrôle du système financier international, des règles strictes visant le *corporate government*, le respect des normes par les centres financiers *offshore*, la responsabilité du secteur privé quant aux suites de ces choix d'investissements, qu'elles soient négatives ou favorables?

Dans la même mesure où la libéralisation du marché des capitaux doit être appréciée pour ce qu'elle est, l'une des conditions du développement de la croissance, la responsabilité dans ce contexte, doit être arrêtée de telle façon que les pays et les sociétés ne soient pas bénéficiaires un jour, victimes le lendemain, de la libéralisation des marchés des capitaux. En conséquence, le placement des capitaux où l'investissement doit s'insérer dans un pacte de confiance qui appelle, sauf modification des règles vérifiées par un tiers indépendant, une référence de stabilité et de durée. Ces dernières années, on a imposé aux États un jeu de conditionnalités exigeant et incontournable.

Le temps est venu d'imposer au secteur privé un jeu de conditionnalités tout aussi exigeant et incontournable.

IDÉES

Reprendre son droit de cité

Sommes-nous des agnostiques politiques?

La Révolution tranquille a cédé le pas à la «désillusion tranquille»

GUY PAIEMENT

Journées sociales du Québec
Du 7 au 9 mai à Hull

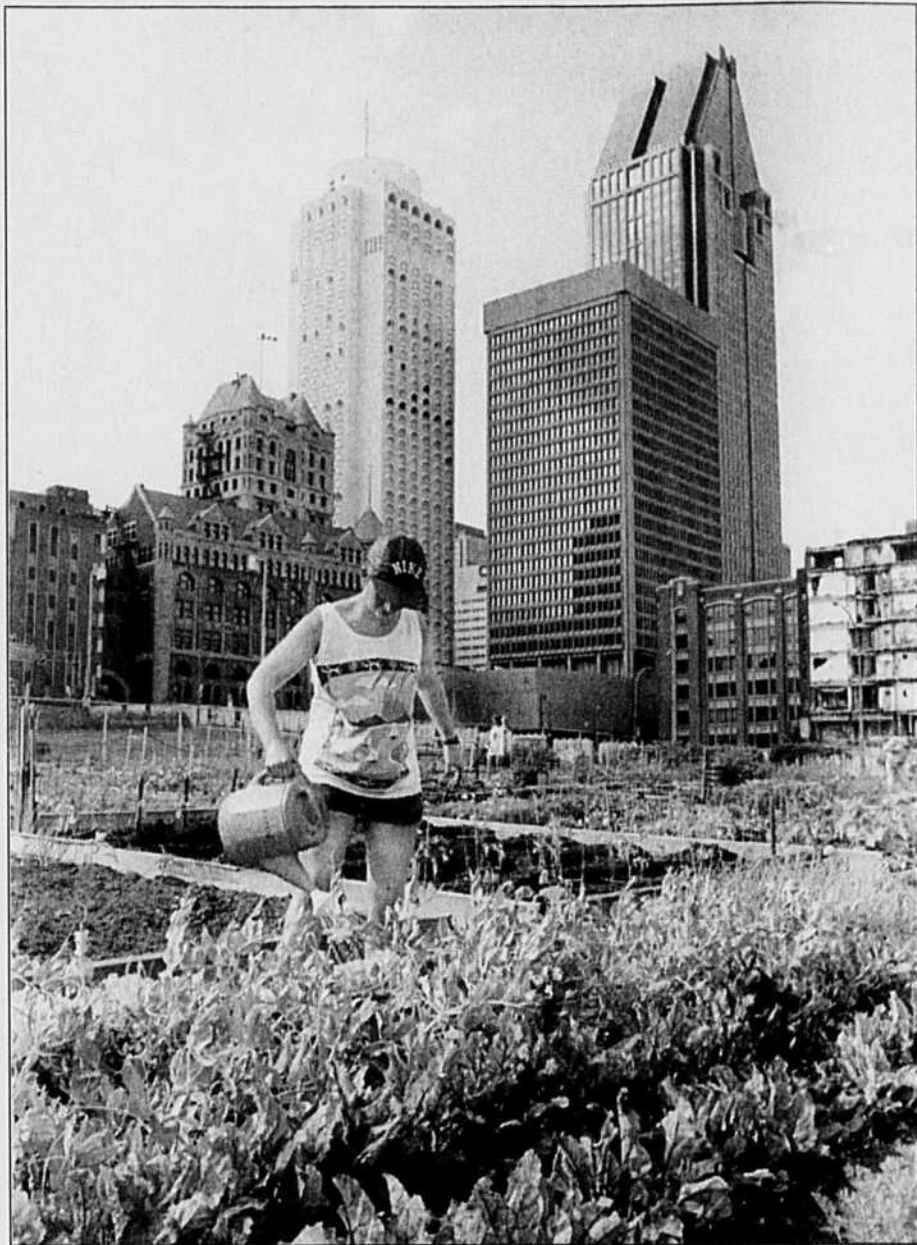
Qu'il s'agisse des élections provinciales, municipales ou encore scolaires, nous constatons une sorte de torpeur démocratique de plus en plus généralisée. La ferveur politique qui accompagnait la Révolution tranquille s'est refroidie. La «désillusion tranquille» a pris la place, lentement, comme une rouille qui gruge le métal le plus têtue. L'entrée, tête baissée, dans le monde du marché a fait le reste.

En guise de défense, soulignons que nous sommes de plus en plus nombreux à croire que les choses sont devenues extrêmement complexes et que ceux qui tirent les ficelles ne se retrouvent pas nécessairement au Parlement. De là à croire à la futilité de son vote, il n'y a qu'un pas, assez vite franchi.

Tout en respirant cet air du temps, nous assistons en prime à la mise en place rapide de toute une série de réformes et donc à l'appropriation accélérée de nouvelles structures. Qu'il s'agisse de la réforme des soins de santé, de la réforme de l'éducation, de la dernière réforme de l'aide sociale ou de la décentralisation des pouvoirs au niveau régional et local, nous sommes en passe de crouler sous une surdose de changements institutionnels. Alors que nous sommes en train d'apprendre à survivre dans un monde du travail de plus en plus éclaté et précaire, nous avons à gérer le parent malade qui vient faire sa convalescence à la maison, investir le conseil d'établissement qui tentera d'influencer les choix pédagogiques de l'école, participer aux rencontres locales sur le développement social et relever le moral du jeune qui vient d'envoyer en vain son cinquantième C.V.

Tout le monde n'est évidemment pas obligé de tout faire, mais la seule mention des multiples tâches sociales qu'il faut désormais assumer, en plus de ses tâches ordinaires, illustre assez bien la difficulté de se retrouver dans le contexte actuel. Elle permet aussi de comprendre le retrait de beaucoup de gens dans la sphère de la vie quotidienne, comme si, là au moins, on pouvait encore avoir un peu de pouvoir sur sa vie.

Pourtant, les exemples ne manquent pas de groupes de citoyens qui continuent de façon têtue à vouloir changer les situations. La caractéristique de la plupart d'entre eux demeure peut-être le fait de partir de problèmes concrets qu'ils ont désignés et de se mettre avec d'autres à trouver des solutions viables. Des exemples? Au lieu de gémir sur le pouvoir des banques mondiales, certains se sont mis dans la tête de reconquérir leur caisse populaire et de l'inviter à mettre sur pied un fonds de développement communautaire. D'autres ont aménagé un jardin communautaire qui permet à plusieurs fa-



Au lieu de gémir, certains citoyens ont aménagé un jardin communautaire qui permet à plusieurs familles de retrouver leur autonomie alimentaire.

milles de retrouver une nouvelle autonomie alimentaire. Des parents ont refusé les compressions de la commission scolaire qui mettaient en cause le transport scolaire de leurs enfants. Ils se sont retrouvés avec les commissaires et les représentants de la Ville à chercher des voies alternatives. Chacun pourrait continuer la liste.

«À nous la politique»

C'est en ayant en tête ce monde éclaté — mais aussi bien toutes ces nouvelles pratiques citoyennes — que le comité des Journées sociales du Québec a décidé d'orienter la rencontre nationale de mai 1999. Le thème: «À nous la politique!» veut souligner cette réalité vécue par des gens de plus en plus nombreux qui se donnent du pouvoir à partir de leurs préoccupations les plus ordinaires. Il entend aussi lutter

contre le défaitisme de certains milieux, contre cet esprit de repli et de démission, comme si nous ne pouvions désormais plus rien faire.

Malheur à celui qui n'a pas les moyens d'être consommateur! Car le marché n'a pas de place pour lui.

Certes, la plupart de ces citoyens ne sont pas fleur-bleue. Ils connaissent déjà les lourdeurs et les lenteurs des structures, les étroitesse des «prêts-à-penser». Ils découvrent aussi les limites de leur culture publique. Ils sont obligés de prendre acte de leur navet politique, de leur peu de familiarité avec le monde incontournable des médias. Mais à travers de ces difficultés et de ces prises de conscience s'installe une conviction neuve: oui, nous pouvons changer quelque chose! Hier, ils étaient enfermés dans leur rôle de consommateurs plus ou moins

satisfaits. Aujourd'hui, ils décident de risquer un pas, d'abord hésitant, puis deux, sur les chemins qui tissent notre société.

Le passage du consommateur au citoyen vient de s'effectuer et avec lui la découverte d'un «droit de cité» incontournable.

Redevenir citoyen

Car tel est bien l'enjeu: serons-nous, demain, de plus en plus nombreux à nous comprendre comme des citoyens et des citoyennes? Le consommateur est toujours tout seul avec son panier de provisions. Il achète comme cela lui plaît, si, du moins, il a les moyens de le faire. Mais malheur à quiconque n'a pas les moyens d'être consommateur! Car le marché n'a pas de place pour lui. Il ne s'en occupe pas. Il ne sait pas quoi en faire. Notre exclu n'a alors pas d'autre choix que celui de se muer en client plus ou moins passif, soumis à toute une brochette d'intervenants qui veulent son bien. (Qui dira, un jour, la colère et le désespoir muet de tous ces citoyens ainsi ratatinés, marginalisés, relégués dans les fossés de la société et de l'histoire?)

Pour sa part, le citoyen se construit sur «le droit de cité» qu'il partage avec les autres. Il partage la même dignité que les autres et doit en accepter les responsabilités. Il ne peut guère se reconnaître plus de droits qu'il n'en accepte pour les autres. Je n'aime pas un travail en miettes et sous-payé? Je n'en veux pas davantage pour mon voisin. Je ne suis pas prêt à manger des légumes vieillissants. Alors, je n'en donnerai pas à ma sœur. Je me rebiffe contre l'exclusion bête et méchante? Mais pourquoi donc accepterai-je, la minute d'après, que ma voisine d'en haut reçoive un salaire inférieur parce qu'elle est une femme? Redécouvrir son statut de citoyen dépasse ainsi de beaucoup le rite du vote. Il débord aussi bien des lignes de parti. Il s'inscrit dans toute l'épaisseur de la société civile et laisse affleurer des questions de fond, comme celles de notre identité et du sens que nous donnons à notre vie en société.

Donner des mains à l'espérance

Voilà pourquoi le colloque des Journées sociales rejoint la place concrète que nous accordons à l'espérance. Le poète Charles Péguy parlait de l'espérance comme «d'une petite fille qui se lève à chaque matin». C'était dire avec éloquence combien l'espérance est la fois fragile et pourtant toujours neuve comme un regard d'enfant qui s'éveille à la vie. Or les croyants de notre pays ont mal à l'espérance. Plusieurs, parmi nous, ont attrapé le virus de la désillusion. Avec trop de gens, nous risquons de nous découvrir, un bon matin, plus ou moins agnostiques sur le plan politique. Comme si la partie était jouée à l'avance. Comme si Nicodème, qui vieillissait mal, n'avait pas eu à retrouver les sources qui sommeillaient en lui. Comme si le Souffle du Galiléen s'était épuisé en cours de route et n'était plus au travail, recréant constamment les cœurs fragiles et vieillissants que nous avons.

En ce sens, la démarche proposée pour le colloque nous replonge dans toute la dynamique chrétienne. Il sera stimulant de suivre, dans les diverses régions, les assemblées qui se mettront en place pour se préparer à la grande rencontre qui aura lieu à Hull.

Car la petite fille espérance est déjà debout et se frotte les yeux.

Normand Baillargeon



Sophismes et paralogismes en solde

«Tu ne vas pas encore parler du Kosovo, Baillargeon?» Si. Imaginez, pour deux petites secondes, que c'est le Québec qu'on bombarde. Il s'agit de réfléchir à cette guerre avec la même rationalité et la même empathie qu'on exigerait alors de la communauté internationale.

Quand je m'y efforce, j'aboutis à peu près à ceci. Il faut à la fois nous opposer à la guerre et réclamer la fin des bombardements qui continuent d'aggraver la situation; il faut dénoncer les atrocités commises par les Serbes et trouver les moyens d'y mettre un terme; il faut permettre que soit respecté et mis en vigueur le droit à l'autodétermination des habitants du Kosovo et que soient protégés les Kosovars, notamment en impliquant activement Ibrahim Rugova (écarté, ce qui en dit long, des accords de Dayton de 1995).

Ceci dit, il est vrai que ce dossier est complexe et qu'il n'est pas facile de rester rationnel et respectueux des faits tout en conservant une attitude «morale» et empathique. Voir ci-justement quelques arguments fréquemment entendus ces jours-ci et qui me semblent loin du compte sur ces plans.

«Tout le monde déteste la guerre, moi le premier. Mais il fallait bien faire quelque chose.»

Cet argument est très pauvre et il est le plus souvent le fait de gens très peu informés; il est également employé par certains de ces phraseurs-poseurs que la France appelle ses philosophes. Il équivaut à peu près à ceci, à mon sens.

Je pénètre dans un dépanneur. Une prise d'otage est en cours et des clients horrifiés y assistent, impuissants. Je sors ma mitraillette, que je traîne toujours avec moi; il faut vous dire que je suis le caïd du quartier, renommé pour ma brutalité. «What I say goes», comme j'explique toujours.

Devant des crimes bien pires que celui-là, souvent, je n'ai pas levé le petit doigt. Parfois, les coups les plus fumants, c'est moi qui les organise; d'autres fois, je fournis les armes aux preneurs d'otages qui massacrent leurs victimes. Des tas de vols et de prises d'otages ont d'ailleurs lieu en ce moment même avec ma bénédiction, quand ce n'est pas avec mon aide. Mais ce coup-là, je tire dans le tas. Je tue l'otage, le voleur, je blesse des clients et une balle perdue tue un passant. La police arrive en même temps que les ambulances. Je leur explique: «Il fallait bien que je fasse quelque chose.»

Je suis tranquille: de savants philosophes vont le répéter et le justifier. Dans le pire des scénarios, pas de problème: je suis copain avec le juge.

«Je suis contre les bombardements parce qu'ils sont le fait des Américains. Je m'oppose par principe à tout ce qu'ils pourraient faire. D'ailleurs, le seul fait qu'ils diabolisent Milosevic et sa politique prouve son innocence — ou le caractère nettement exagéré de ce qui lui est reproché.»

Les sombres crétiens qui pensent ainsi causent un tort immense à ceux qui s'opposent à la guerre de manière rationnelle et morale. Comment voulez-vous convaincre si vous commencez d'abord par nier des faits indéniables du dossier?

«Je suis, depuis toujours, un virulent opposant de l'hégémonie américaine, un humaniste, un rationaliste, un progressiste. Alors, pour une fois que les États-Unis et l'OTAN vont dans le bon sens, je ne vais tout de même pas m'opposer, non?»

Ce type d'argument est courant et l'interlocuteur commence toujours par protester de sa bonne foi. Mais justement: celles-ci ne sont aucunement en question. Ce qu'il s'agit de savoir, ce qui est seul en cause, c'est si, oui ou non, on peut croire les raisons avancées par ceux qui la mènent pour justifier l'intervention en cours et si, oui ou non, cette action a la moindre chance d'avoir les effets qu'on prétend viser. La réponse est non dans les deux cas.

«L'épuration ethnique, qui se poursuit à un rythme effarant, confirme qu'on a eu raison d'intervenir.»

Les Kosovars fuient l'épuration ethnique, mais celle-ci a été largement favorisée par les bombardements. Stephen Shalom fait le rapprochement suivant: selon le même raisonnement, on dirait que le bombardement de Pearl Harbor était justifié par l'internement, dans des camps, des Japonais qui habitaient aux États-Unis. Mais ces internements sont justement la conséquence de ce bombardement.

Nous est également abondamment servi un argument qui consiste à opposer autonomie des États-nations et droits de la personne. Dans la presse chinoise, par exemple, on peut lire en ce moment des choses comme ceci: «Nous nous opposons aux bombardements parce qu'ils signifient un bien terrifiant accroissement de l'hégémonie américaine sur le monde; de plus, il s'agit d'affaires intérieures à un pays, affaires dont il ne faut pas se mêler; comme nous avons raison, en Chine, de faire primer la souveraineté intérieure sur les droits de la personne.» Comme c'est commode, hein!

Le Vatican est parti de la même position, mais il aboutit à la conclusion inverse: «Il ne faut pas que le paravent de la souveraineté nationale serve à permettre tous les abus en matière de droits de l'homme.» Je ne sais pas si le Vatican veut dire que puisque des tas de criminels de guerre ont fui l'Europe par la Rat Line qui passait par le Saint-Siège, il fallait bombarder le Vatican en 1946. Et quand commence-t-on à bombarder l'Indonésie? La Turquie? Israël? La Chine? Les États-Unis?

À ce niveau de généralité, ce genre d'argument revient à demander au parent de choisir entre l'intégrité physique ou morale de son enfant. Il faut bien entendu vouloir les deux à la fois. Et savoir qu'en pratique, le monde dans lequel nous voulons réaliser tout cela appelle des jugements nuancés.

Mais il ne l'est pas au point de nous empêcher de voir clair dans le jeu de ceux qui ne respectent ni la souveraineté des nations ni les droits de la personne.

Un site Internet pluraliste contre la guerre (gauche, droite, etc.)? Allez à <http://www.antiwar.com/>

baillargeon.normand@uqam.ca

Réfection de la côte des Éboulements

Un projet coûteux et dangereux

Sur le plan de la sécurité, on peut avoir autant de raisons de s'inquiéter du projet du ministère des Transports que de la côte actuelle

PIERRE LAROCHELLE

Professeur titulaire à l'Université Laval

En plus d'enseigner la morphologie des milieux bâtis et le design urbain, il est vice-président du Conseil des monuments et sites du Québec.

Dans le dossier de la réfection de la côte des Éboulements, le gouvernement a usé — je devrais dire abusé — d'astuces pour contourner la Loi sur la qualité de l'environnement et priver les citoyens des droits que cette loi leur accorde.

Pendant un certain temps, il était possible de croire que le gouvernement était de bonne foi lorsqu'il invoquait l'urgence d'agir. Dans l'état actuel des connaissances, il ne peut pas, de façon légitime, aller de l'avant avec un projet aussi dangereux que coûteux et, de plus, contraire aux principes qu'on enseigne aujourd'hui à l'université en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de sauvegarde du patrimoine bâti.

Quand on trace une route dans un milieu rural d'une extrême fragilité environnementale et d'une grande valeur patrimoniale, il ne s'agit pas de choisir le tracé qui permet de parcourir la distance minimale dans le temps le plus court. Dans le projet mis de l'avant par le gouvernement, la route n'a manifestement jamais été appréhendée comme un élément d'une structure territoriale ou comme une composante fondamentale du paysage humanisé.

Le pire est que, sur le plan de la sécurité des usagers, on peut avoir autant de raisons de s'inquiéter du projet du ministère des Transports que de la côte actuelle. Il

n'est pas nécessaire d'être un expert pour comprendre qu'un lit d'arrêt localisé à l'intérieur d'une courbe ne peut être d'aucune utilité pour un véhicule en perte de contrôle. De fait, si le projet du ministère était réalisé, un véhicule en excès de vitesse serait entraîné par la force centrifuge à l'extérieur de la courbe sur un mur de béton d'un mètre cinquante de hauteur. Il est loin d'être certain que cela présente une solution préférable à une chute dans un fossé.

Après l'affirmation du juge Gérard Boisvert qui écrit: «[...] le ministre des Transports a réussi à éluder l'obligation de respecter les exigences des articles 31.1 et suivants relatifs à l'évaluation et l'examen des impacts de son projet sur l'environnement»; après le tollé que le projet a suscité auprès de tous les organismes nationaux de défense de l'environnement et du patrimoine et la mobilisation des personnalités qui ont reçu les plus grandes distinctions du gouvernement du Québec lui-même dans ces domaines; après la prise de position courageuse de l'Association des ingénieurs du gouvernement du Québec qui a affirmé que le nouveau tracé continuerait de présenter une menace à la sécurité et qui a dénoncé le projet comme un gaspillage de fonds publics; après le rapport Malouin qui établit clairement que la configuration de la côte n'est pas en cause dans l'accident qui a coûté la vie à un groupe de touristes, le gouvernement ne peut plus de bonne foi invoquer des raisons de sécurité pour contourner la Loi sur la qualité de l'environnement et s'obstiner dans son refus de soumettre son projet aux procédures normales d'évaluation.

La tenue d'audiences publiques permettrait certainement, en mettant à profit l'expertise du milieu, d'arriver à une solution plus conforme à l'intérêt public et aux règles de l'art.



L'accident de Saint-Bernard avait fait 43 morts en 1997.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Gilles Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Marton Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communiqué); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanche-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida; SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Pontop, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉCOSSAIS

SUITE DE LA PAGE 1

de retour avec une dizaine de députés alors qu'ils avaient pratiquement disparu de la carte électorale écossaise depuis l'époque du gouvernement de Margaret Thatcher.

Donald Dewar, aujourd'hui secrétaire d'État responsable de l'Écosse dans le gouvernement de Tony Blair, sera donc le premier premier ministre écossais. Vieux partisan d'un Parlement écossais, Dewar a mené campagne sur les dangers et les coûts de l'indépendance tout en défendant les réalisations du gouvernement de Tony Blair qui siège à Westminster. Les indépendantistes l'accusent d'avoir mené une campagne de peur et de recevoir ses ordres de Londres. À l'exception du SNP, tous les partis écossais ont un grand frère à Westminster.

Depuis quelques jours, le terrain d'une alliance entre travaillistes et libéraux démocrates a été amplement labouré. Malgré l'opposition des ténors du parti à Londres, les travaillistes pourraient être forcés d'accepter d'abolir les frais de scolarité des universités, ce qui leur permettrait d'obtenir le soutien des libéraux démocrates. Le Parti travailliste est le seul parti écossais à défendre l'imposition de frais de scolarité à l'université.

Le nouveau Parlement écossais, dont les compétences seront partagées, aura un pouvoir de taxation limité et prendra en main l'administration de la santé, de l'éducation, du logement, des affaires culturelles, etc., responsabilités autrefois confiées au Scottish Office, dirigé de Londres.

En attendant la construction d'un tout nouveau parlement près de la résidence royale de Holyrood, à Edimbourg, les députés siégeront dans une ancienne église sur la colline qui domine la capitale. Le nouveau Parlement a rejeté le lourd cérémonial de Westminster. Les députés travailleront dans un environnement moderne et voteront par voie électronique. Plusieurs familles de la vieille noblesse écossaise se sont d'ailleurs plaintes de ne pas avoir été invitées aux cérémonies d'ouverture, en juillet. Même Elisabeth II a été priée de ne pas venir en robe d'apparat.

Baisses d'impôts: Bouchard ne fixe pas de date

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard a réitéré, hier en Chambre, l'engagement de son gouvernement de réduire les impôts d'au moins 1,3 milliard de dollars au cours du mandat actuel mais a refusé de préciser son calendrier.

Pressé de questions par le chef de l'opposition Jean Charest, qui lui a demandé s'il savait que des réductions d'impôts favoriseraient la création d'emplois et qu'il était préférable de préciser maintenant les objectifs du gouvernement, M. Bouchard a fait preuve de très grande prudence.

«Nous avons déjà annoncé l'intention du gouvernement de réduire les impôts d'au moins 1,3 milliard durant l'exercice de notre mandat. Nous considérons cela comme un minimum mais nous voulons être prudents avant de prendre des engagements parce que nous voulons les tenir. Ce que je veux dire à la population, a-t-il poursuivi, c'est que nous n'allons pas escompter, nous, sans en être certains, des croissances économiques comme l'ont fait les libéraux.»

Le premier ministre a précisé que ce qui a déjà été annoncé, soit des réductions éventuelles d'impôts de 1,3 milliard, c'est un minimum. «Nous allons réduire les impôts le plus possible, dès que cela sera possible mais avec notre argent, sans faire de déficit.» Le chef libéral a souligné au premier ministre que l'écart entre les impôts payés au Québec et ceux versés en Ontario a augmenté de 1065 \$ (à 1037 \$) depuis que le Parti québécois a pris le pouvoir en 1994, alors que l'administration libérale précédente avait réussi à le réduire à 89 \$. «Est-ce que le premier ministre, a demandé M. Charest, peut nous assurer qu'il va réduire l'écart aussi rapidement qu'il l'a agrandi dans les quatre dernières années?»

M. Bouchard a expliqué que Québec préfère faire disparaître le déficit au lieu de réduire les impôts et que son gouvernement a aussi choisi de soulager les contribuables qui gagnent moins de 42 000 \$ par année.

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



L'accord adopté par les ministres des Affaires étrangères du G8 ne signifie pas la fin des bombardements.

PAIX Axworthy se montre optimiste

SUITE DE LA PAGE 1

recherche d'un règlement réel» dans la crise du Kosovo «tant que les bombardements se poursuivent», a-t-il ajouté.

Le président Bill Clinton a jugé que cet accord était «un pas en avant significatif» tout en affirmant la nécessité de continuer les bombardements «de manière agressive».

Le ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy s'est montré relativement optimiste au cours d'une conférence de presse téléphonique. «Cela correspond aux objectifs que le Canada s'était fixés, c'est-à-dire un engagement clair en faveur d'une résolution des Nations unies, d'un processus multilatéral et d'une approche de la question avec un certain sentiment d'urgence», a-t-il dit. Selon lui, l'association de la Russie à l'entente est un progrès significatif.

Il a toutefois reconnu que parler d'un arrêt des bombardements dans les prochains jours serait faire preuve d'un excès d'optimisme. Il a rappelé que les ministres s'étaient entendus sur des principes mais que les directeurs politiques devaient maintenant, sur cette base, préparer les éléments d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Kosovo au cours des jours à venir. Ils doivent aussi suggérer les étapes concrètes d'un plan de paix. Ils devraient, a-t-il dit, se rencontrer la semaine prochaine. Les ministres des Affaires étrangères vont ensuite reprendre contact pour revoir ces propositions avant d'aller aux Nations unies.

Il reste beaucoup à faire

M. Axworthy pense qu'il faudrait au moins de 10 à 14 jours pour qu'une résolution aboutisse devant le Conseil de sécurité. Et encore, a-t-il averti, tout peut changer dans un dossier si délicat. «Il reste encore beaucoup de travail à faire» sur plusieurs points, a-t-il dit, comme le moment opportun pour interrompre les bombardements ou encore la composition de la force internationale. Comme les autres membres de l'OTAN, il pense que l'Alliance atlantique doit avoir un rôle central en ce qui a trait «à la direction et au contrôle» d'une telle force.

Le Pentagone a indiqué que l'OTAN disposait désormais de 916 avions engagés dans les bombardements quotidiens de la Yougoslavie.

M. Milosevic a maintenant «le choix entre subir des attaques militaires de plus en plus importantes ou chercher un accord qui conduira à la paix au Kosovo et permettra le retour des réfugiés», a indiqué un porte-parole du département de la Défense.

L'Alliance atlantique a salué les résultats «positifs» de la réunion, la qualifiant d'«étape très importante» vers la recherche d'une solution pacifique.

Son secrétaire général, Javier Solana, a néanmoins estimé que la position de l'OTAN dans le conflit «restait inchangée» en appelant à l'arrêt du nettoyage ethnique au Kosovo et au retour des réfugiés dans leurs foyers.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a qualifié l'accord de «pas important» en vue d'un règlement politique. Le chancelier allemand Gerhard Schröder a ajouté

que les États-Unis et l'Allemagne étaient d'accord qu'il n'y a «pas de raison de changer la stratégie» de l'OTAN.

«L'OTAN pour noyau»

M. Schroeder et la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright ont insisté sur le fait que toute force internationale au Kosovo devrait avoir «l'OTAN pour noyau» central, avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.

De son côté, Moscou voudrait que les «agresseurs» de la Yougoslavie n'en fassent pas partie.

Dans la journée, le chef modéré des Kosovars d'origine albanaise, Ibrahim Rugova, s'est entretenu à Rome avec le chef du gouvernement italien, Massimo D'Alema, puis avec le président Oscar Luigi Scalfaro. Il y a «des lueurs» de paix, «nous pouvons y arriver, nous en sommes proches», a déclaré M. D'Alema.

M. Rugova, qui s'est prononcé pour «l'installation au Kosovo de forces de l'OTAN et d'autres pays», a également rencontré Christopher Hill, envoyé spécial des États-Unis pour le Kosovo. Selon un responsable américain, il s'est agi d'un «bon entretien» et M. Rugova peut «jouer un rôle important». Son arrivée-surprise mercredi en Italie «pourrait signifier» que Milosevic «se rapproche d'une acceptation de nos conditions», a estimé M. Clinton, qui se trouvait en Allemagne. Il a rencontré des réfugiés kosovars et leur a promis qu'ils rentreraient «à la maison».

Le gouvernement provisoire du Kosovo a appelé hier M. Rugova à afficher «de façon claire son soutien à la lutte menée par l'Armée de libération du Kosovo [UCK]» et à se prononcer pour le retrait de «toutes» les forces serbes du Kosovo.

«Les principes clés sur lesquels doit se fonder un règlement politique pour le Kosovo sont l'égalité de toutes les communautés nationales vivant dans cette région et la sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Serbie et de la Yougoslavie», a pour sa part déclaré le président Milosevic.

Mercredi, un responsable gouvernemental yougoslave avait pour la première fois utilisé publiquement l'expression «plan de paix». Belgrade s'attend à ce que la Russie joue «un rôle majeur et dirigeant» dans une telle mission, et «des pays amis et neutres sont également les bienvenus comme membres de la mission», a-t-il précisé.

C'est dans ce contexte que l'émissaire russe Viktor Tchernomyrdine a annoncé qu'il retournerait à Belgrade.

L'OTAN a cependant refusé l'idée d'une force de l'ONU légèrement armée et nié à Belgrade le droit d'en choisir les participants.

Parallèlement aux pourparlers diplomatiques, l'Alliance atlantique a poursuivi ses raids dans la nuit de mercredi à hier. «Malgré le mauvais temps, les avions de l'OTAN ont effectué 600 sorties mais ils ont mené moins de bombardements, un tiers en moins, que la veille», a précisé Jamie Shea. Si Belgrade n'a pas été attaquée, les alliés ont tiré sur plusieurs positions de l'armée yougoslave. L'Alliance atlantique a par ailleurs assuré avoir neutralisé au Kosovo 20 % des «forces lourdes» serbes (chars et artillerie) depuis le 24 mars.

AMÉRICAINS

SUITE DE LA PAGE 1

politiciens locaux, hauts fonctionnaires, gens d'affaires ou agents de voyages.

«La cause de la promotion du français part avec une image négative aux États-Unis; il y a une bonne pente à remonter», a indiqué, hier, l'analyste de Léger et Léger chargée de l'étude, Maude La Rochelle. «Il ne faut pas s'imaginer que la position québécoise suscite spontanément l'adhésion et la bienveillance», écrit l'analyste dans l'étude.

Un nouveau important, mais minoritaire, de ces leaders d'opinion s'est toutefois montré d'accord avec les efforts faits par le gouvernement pour préserver le français, invoquant souvent l'adage selon lequel «chez les Romains, on fait comme les Romains». Ils ont toutefois exprimé certaines réticences quant à l'adoption de politiques linguistiques restrictives, notent les auteurs de l'étude.

Paradoxalement, quand ils répondent à des questions précises et expriment une opinion, une majorité des participants trouve «sévères mais acceptables» ou encore «normales» les lois linguistiques au Québec, tout comme ils sont une majorité à se dire «pleinement ou assez d'accord» avec l'idée que les francophones au Canada devraient être intégrés à la majorité anglophone.

De façon générale, on note que les Américains interrogés, aussi leaders d'opinion soient-ils, «n'ont pas de véritables connaissances envers la situation linguistique au Québec. Ils n'en ont plutôt qu'une vague idée», lit-on dans l'étude. Ils ne sont pas au fait des droits dont jouissent les anglophones au Québec en matière d'éducation, de santé et de langue dans les cours de justice.

Après une «mise à niveau», c'est-à-dire la distribution aux participants de renseignements sur la situation réelle au Québec en matière linguistique, les Américains modifient leurs perceptions. Leurs craintes et leurs appréhensions s'atténuent, signale Léger et Léger. Ils constatent qu'il existe au Québec «un plus grand équilibre entre les deux langues que ce qu'ils croyaient» et certains participants modifient leur opinion au sujet de la sévérité des lois linguistiques québécoises. «Si cette information est exacte, quel'un fait un piètre travail de relations publiques là-bas», a résumé un des participants. En revanche, «il demeure qu'un bon nombre de participants croient toujours que le gouvernement québé-

cois agit «de façon trop rigide», souligne l'étude.

La ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, ne s'étonne guère des constatations de l'étude de Léger et Léger. Elle a rappelé, hier, que cette étude a été commandée pour donner suite au rapport Levitt.

Ce rapport concluait à l'importance pour le Québec de bien gérer ses relations linguistiques avec une Amérique du Nord anglophone. «Cette étude nous fournit enfin une perspective précise qui nous permet de renouveler notre approche et d'adapter notre action aux États-Unis», a-t-elle livré au *Devoir*. «C'est déjà commencé», a-t-elle précisé, avec les quelques millions de plus que le dernier budget Landry injecte dans la représentation du Québec aux États-Unis, dans l'éclairage qu'apportent aux Américains certains ambassadeurs comme le recteur de l'université McGill, Bernard Shapiro, et avec l'organisation prochaine de la Saison du Québec à New York. «Ce que l'étude montre, c'est qu'une fois bien renseignés, les Américains changent leurs perceptions. Il y a moyen de travailler», estime la ministre.

Quand il est question d'affaires, les nuances s'estompent. L'étude de Léger et Léger signale que les leaders d'opinion interrogés sont «tellement convaincus de l'universalité dominante de la langue anglaise en affaires que toutes les restrictions à cet égard sont perçues négativement». Les gens d'affaires soutiennent que les conflits entre francophones et anglophones sont «très néfastes pour l'économie du Québec». Certains perçoivent dans l'attitude du Québec une contradiction face à la mondialisation et à l'ouverture des frontières. Plusieurs gens d'affaires préféreraient s'établir à Toronto plutôt qu'à Montréal à cause de l'imposition du français, observe Léger et Léger.

De façon générale, comme les Américains prônent la liberté individuelle, «plusieurs participants se sont sentis mal à l'aise avec le principe d'une politique stricte imposant à tous une seule langue». Pour eux, «la langue et la culture semblent être deux éléments complètement distincts», souligne l'étude. «La perception du Québec est assez négative sous l'angle d'une intolérance perçue à l'égard des anglophones. Il est difficile de dire que, sur la base des propos entendus, notre position sur ce point suscite spontanément la sympathie», estiment les auteurs de l'étude.

ALLIANCE QUÉBEC

«Une tempête dans un verre d'eau», réplique Bill Johnson

SUITE DE LA PAGE 1

Hier, M. Johnson a assimilé les départs à des «gestes pour la galerie» faits par «la petite élite» qui savait de toute manière qu'elle allait être défaite au congrès. «C'est une tempête dans un verre d'eau», a-t-il résumé, puis, interrogé à savoir s'il s'agissait d'une purge ou d'un changement de la garde, il a répondu: «C'est plutôt un avortement.»

Et s'il s'est quand même dit peiné de la situation — «chaque défection me blesse personnellement» —, il a ajouté que les démissionnaires et les idées qu'ils défendent avaient «fait du tort à l'Alliance Québec» au fil des ans, notamment en éloignant l'organisme de la base anglophone, militante ou non. Une situation qu'il se donne deux autres années pour corriger, pour «forger un consensus», pour «accueillir tout le monde sous la tente», y compris les soi-disant modérés «mais en proportion de leur poids réel dans la communauté, qui n'est pas très grande».

«Alliance Québec est à l'aube de la période la plus faste de son histoire», a-t-il ajouté, même si «la communauté anglophone est tellement divisée qu'on ne peut pas prétendre en être la [seule] voix».

«Alliance Johnson»

Au sein d'Alliance Québec, la discorde couvait depuis la fin de mai dernier alors que William Johnson avait été porté à la présidence avec une courte majorité de huit voix (135 contre 127) sur son adversaire Constance Middleton-Hope. Dès son discours de victoire, M. Johnson, en minorité au bureau de direction et seul de son camp au conseil exécutif, avait brandi la menace d'un recours judiciaire si son approche «radicale» — un terme qu'il récuse avec véhémence — en matière de politique linguistique au Québec était bloquée par les éléments plus «conciliants» de l'alliance.

Or ces derniers, en conférence de presse hier, ont raconté une année de vexations, d'insultes, de menaces de poursuites à propos de tout et de rien (application de la constitution de l'organisme, procédure interne, finances, etc.) pour justifier leur volonté d'en finir. Une année qui, selon eux, aura aussi vu la cause des Anglo-Québécois reculer.

L'ancienne députée libérale Joan Dougherty a parlé de «tactiques visant à se mettre à dos la communauté francophone». Elizabeth Amaron a évoqué «des structures détruites par la méfiance et des méthodes de fiers-à-bras». «C'est toujours l'affrontement pour l'affrontement, l'affrontement devant les tribunaux, dans les rues et dans les médias», a déclaré Leslie Beck. La trésorière d'AQ, Lynn de Grace, a opiné qu'avec M. Johnson à sa tête, «Alliance Québec a perdu sa raison d'être; je me suis jointe à un groupe de pression, pas à un mouvement de protestation». «J'ai honte de faire partie de ce groupe», a renchéri Gail Campbell.

«Ce ne sont pas des membres qui quittent Alliance Québec, c'est Alliance Québec qui quitte Bill Johnson», a pour sa part déclaré Harold Chorney, indiquant qu'il faudra désormais parler d'«Alliance Johnson».

Des allégations que le principal intéressé a, bien entendu, rejetées en bloc lors d'une conférence de presse de réplique, protestant tantôt de sa francophilie, tantôt de la modération de sa plate-forme (qui prône notamment l'accès universel à l'école anglaise au Québec), tantôt de son réel désir de faire l'unité au sein de l'alliance.

M. Johnson s'en est en outre pris à l'approche «discussions de couloirs et cocktails» de l'aile modérée d'AQ, qui selon lui n'a rien donné sinon le «mythe» de sa propre valeur. «Le temps de faire calmement les choses, de chuchoter dans les oreilles des députés libéraux, est fini», a-t-il lancé, assurant que les anglophones sont très majoritaires à soutenir sa propre démarche, l'une des preuves en étant les appuis dont il dispose dans la course à la direction de l'alliance.

«Alliance Québec telle qu'elle existait, c'est fini. Peut-être qu'elle sera détruite, c'est possible. Mais elle ne retournera jamais en arrière», a ajouté M. Johnson.

Le nerf de la guerre

Avec la saignée de ses dirigeants se profile une division encore plus prononcée, au sein d'Alliance Québec, entre ses membres situés en région et ceux du Grand Montréal, où M. Johnson récolte la part du lion des délégués. Au cours de la dernière année, quatre associations membres — les Townshippers (Cantons-de-l'Est), The Voice of English Quebec (région de Québec), The Committee for Anglophone Social Action (Gaspésie) et la Quebec Farmers' Association — ont claqué la porte, et la section régionale de la Mauricie a fait part de son intention de partir aussi.

Par ailleurs, le membership de l'alliance, toujours très difficile à évaluer parce qu'on y retrouve des individus et des groupes de diverses natures, passé d'environ 2700 adhérents à 4300 à l'occasion de la campagne menée par M. Johnson au printemps 1998, serait retombé à quelque 3700. Et Harold Chorney croit qu'au vu des démissions en rafale, «jusqu'à 40 % des effectifs actuels pourraient s'en aller».

Se profile également la possibilité qu'un autre organisme soit créé. Les démissionnaires, M. Chorney en tête, ont révélé que cette idée recevait un large soutien chez les anglos modérés mais qu'il était prématuré d'en discuter publiquement.

M. Johnson, pour sa part, affirme ne pas y croire. «Ils ne sont capables de rien organiser. Ils sont incapables d'aller chercher des membres», a-t-il raillé. «Si on leur donne de l'argent, ils pourraient peut-être former un conseil. Mais ils n'auraient pas de membres.»

Mais l'alliance elle-même pourrait pâtir de la situation. Des démissionnaires ont appelé hier le ministre du Patrimoine canadien, qui la finance à plus de 80 % — 923 000 \$ l'an dernier — à se pencher sur le dossier. À cet égard, M. Johnson a convenu qu'il était «inquiet» mais que «cela ne m'empêche pas de dormir». «Le fait de recevoir moins d'argent ne diminuera pas notre enthousiasme», a-t-il dit, invitant Ottawa à lui donner un an pour «montrer comment nous pouvons rallier les troupes».

Le congrès annuel d'Alliance Québec, qui s'annonce pour le moins étrange, aura lieu du 28 au 30 mai. Dans la course à la présidence, William Johnson fera face à John Trent, un professeur de l'Université d'Ottawa identifié à l'aile modérée et qui semble avoir déjà perdu la lutte pour la nomination des délégués qui participeront au scrutin.

Décès du journaliste Danny Lemay

(Le Devoir) — Le journaliste Danny Lemay, qui animait la série scientifique *Zone X* à Télé-Québec, est décédé lundi à l'âge de 41 ans. Télé-Québec a été informé hier du décès de M. Lemay et il était impossible de faire confirmer les causes de sa mort. Danny Lemay avait débuté sa carrière comme journaliste et réalisateur de la série *Caméra à TQS*, série qu'il a animée en 1993. Il a ensuite été journaliste pour *Visa Santé*, émission produite par Coscient et présentée à Radio-Québec. Depuis l'automne dernier, il animait la nouvelle série *Zone X* à Télé-Québec, série produite par le Groupe Icotop et Laurier Bonin.